The Senate Reading Room

Ottawa

ANNONCES

Première Insertion, 7 centins par ligne; chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne. Le carré de 20 lignes $25 pour l'année et $15 pour six mois; le demi-carré de 10 lignes $12 pour l'année et $8 pour six mois, avec privilège d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excédant pas 8 lignes, $6 pour l'année, $4 pour six mois et $1.00 pour un mois.

☞Toute annonce envoyée à ce bureau sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insertions requis sera publiée jusqu'à concurrence de six mois, à moins d'un avis au contraire, et l'annonceur chargé d'autant. Les propriétaires du *Pays* ne se tiennent pas responsables des erreurs qui pourraient se glisser dans les annonces légales ou autres. Les annonces *occasionnelles* devront être payées au comptant. Les lettres et envois non-affranchies sont refusés.

LE PAYS.

PAPINEAU et DORION, Propriétaires-Editeurs.

ABONNEMENTS

EDITION TRI-HEBDOMADAIRE.—Au Canada, un an, $4 six mois, $2.—Aux Etats-Unis, un an, $5; six mois, $2.50.—En Angleterre, un an, $6; six mois $3.—En France, un an, $12; six mois, $6

EDITION HEBDOMADAIRE.—Au Canada, un an, $2 six mois, $1.—Aux Etats-Unis, un an, $2.50; six mois, $1.25.—En Angleterre, un an, $3; six mois, $1.50.—En France, un an, $5 six mois, $2.50.

☞Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins de six mois.—Les lettres et envois non-affranchis sont refusés. Tout avis de discontinuation pour être valable, devra être donné au moins un mois avant l'expiration du semestre commencé. Les frais de poste tout à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications à PAPINEAU ET DORION, rue Ste. Thérèse No. 9, Montréal.

VOL. XVII. Edition Tri-Hebdomadaire.—MONTREAL, SAMEDI MATIN, 1er AOUT 1868. No. 81

Acte concernant la Faillite, 1864.

DANS L'AFFAIRE DE

DAVID BROWN, de la cité et du district de Montréal, boulanger, individuellement et comme faisant partie de la raison social de WILLIAM BROWN et DAVID BROWN, tous deux des cité et district susdits, boulangers, faisant affaires comme tels sous les nom et raisons de W. & D. BROWN,

FAILLI.

Les créanciers du failli susdit sont notifiés de s'assembler en mon bureau, No. 1, Union Buildings, rue St. François-Xavier, en la Cité de Montréal, MERCREDI, le DOUZIEME jour d'AOUT 1868, à TROIS heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour l'arrangement général des affaires de la succession.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 24 juillet 1868. bs—78

Acte concernant la Faillite, 1864

ET SES AMENDEMENTS.

DANS L'AFFAIRE DE

JAMES R. WEST et ANDREW B. WEST, de la cité et du district de Montréal, épiciers, faisant affaires sous les nom et raison de WEST BROTHERS,

FAILLIS.

AVIS est par le présent donné que les dits Insolvables ont déposé en mon bureau un Acte de Composition et Décharge que l'on dit signé par une majorité des créanciers des dits insolvables représentant les trois-quarts en valeur de leurs obligations, sujet à computation en etablissant telle proportion, et si nulle opposition au dit Acte de Composition et Décharge ne m'est faite dans les six jours juridiques après la dernière insertion du présent avis,—moi, Syndic officiel, j'agirai relativement au dit Acte de Composition et Décharge, selon sa teneur.

A. B. STEWART,
Syndic

Montréal, 17 juillet. 1868 bs—75

Acte concernant la Faillite, 1864

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de

JOHN C. PARK, de Montréal,

FAILLI.

Avis est par le présent donné que le dit insolvable a déposé en mon bureau un acte de Composition et Décharge que l'on dit signé par une majorité des créanciers du dit Insolvable, représentant les trois-quarts en valeur de ses obligations, sujet à computation en établissant cette proportion, et si nulle opposition au dit Acte de Composition et Décharge ne m'est faite par écrit par un ou plusieurs des créanciers dans les six jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, moi, syndic officiel, j'agirai relativement au dit Acte de Composition et Décharge d'après sa teneur.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 17 juillet 1868. bs—75

AVIS.

Les personnes qui ont des réclamations contre la succession personnelle de JAMES HINGSTON, ci-devant de Montréal, voudront bien les présenter, dûment assermentées, au soussigné, dans le délai de deux mois à partir de cette date.

JOHN RANKIN,
Syndic à la succession de Hingston, Telfer et Cie., 14, rue Ste. Hélène.

Montréal, 24 juin 1868. am—72

PANTALONS LACROSSE de RAFTER.—Il en a de deux classes, savoir: le PANTALON DU CLUB DE LACROSSE, et le PANTALON LACROSSE, soit pour la marche ou pour voyage. Ces derniers sont très-élégants et très-durables, et sont faits de trois espèces de tweeds tout laine, et de choix; prix: trois piastres et cinquante centins. Les Pantalons du Club Lacrosse sont de toutes les nuances et des plus nouveaux dessins; prix: deux piastres et cinquante centins.

ON DEMANDE

UNE ou DEUX FILLES capables de tenir un ménage, pour une maison privée. Un bon salaire sera accordé.

S'adresser à

DAVID AUBIN,
Stottville, P. Q.

11 juillet 1868. jno—72

POELES! POELES!! POELES!!!

COUCHETTES EN FER!

Refrigérants! Refrigérants!!

COLE & FRÈRE,

No. 1, Nouvelle Salle St. Patrice

No. 15, QUARRE VICTORIA,

offrent en vente une quantité considérable de POÊLES de toutes sortes, COUCHETTES EN FER, RÉFRIGÉRANTS, etc, etc., à des prix extraordinairement réduits.

Le magnifique Poêle de cuisine "BENEFACTOR," patenté en 1867 et reconnu comme le meilleur poêle existant, est en vente seulement à leur magasin, à un prix qui défie toute compétition.

On trouvera aussi: Articles en étain et vernis, Ferronnerie d'Ameublement, Cages pour Oiseaux, Carosses, Couchettes en fer, etc., etc.

On se charge de tout ouvrage dans cette branche à des prix modérés.

Leur longue expérience dans ce genre d'affaires tant en Canada qu'aux Etats-Unis, au Nouveau-Brunswick et au Mexique, leur permet d'offrir satisfaction complète à tous ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.

COLE ET FRÈRE.

28 avril 1868. aa—43

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC.—On peut avoir ces habillements du printemps, de trois nuances; prix: $10.50 à ordre, chez J. A. Rafter.

TRÉSOR DES NOURRICES

Mères qui avez des enfants difficiles à élever servez-vous du Trésor des Nourrices du Dr. Picault, c'est le seul remède approuvé et ne vous laissez pas imposer par les annonces pompeuses faites dans les gazettes.—PICAULT et FILS coin des rues N.-Dame et Bonsecours, Montréal

27 juillet 1867 aa—n—79

CITY HOTEL

TENU PAR

ROCH DROLETTE ET CIE.,

HELENA CITY,

Montana Territory,

ETATS-UNIS.

M. DROLETTE a le plaisir d'informer le public que son hôtel est toujours ouvert aux voyageurs et que ceux qui voudront bien l'encourager trouveront chez lui une table bien servie, des liqueurs de premier choix et des lits d'une exquise propreté. Ses prix sont très modérés.

1er juillet cfpspam—68

DEMENAGEMENT

Marchandises Sèches

M. C. QUEVILLON

A transporté son magasin de Marchandises Sèches à

L'Enseigne du Drapeau blanc,

512, Rue Craig,

COIN DE LA COTE ST. LAMBERT,

Où il tiendra toujours un assortiment complet et varié de MARCHANDISES SÈCHES DE GOUT et D'ÉTAPE, qu'il vendra à

TRÈS-BAS PRIX.

M. CHARLES QUEVILLON continuera à vendre les

MACHINES A COUDRE

DE WEED

POUR LES

MANUFACTURES ET LES FAMILLES

Devant le public depuis 15 ans.

Ces Moulins par excellence sont à la fois

Simples et forts,

font le point croisé,—la couture étant la même sur les deux côtés, et cousent *toute espèce* d'Etoffes.

On garantit qu'ils donnent satisfaction.

Veuillez venir les examiner avant d'acheter ailleurs.

Compagnie manufacturière de l'Amérique Britannique du Nord.

CHARLES QUEVILLON,
Agent,
512, Rue Craig,
Coin de la Côte St. Lambert.

13 avril. j18sept—37

A VENDRE

UN

MAGNIFIQUE TERRAIN

RUE PATHENAIS.

Ce terrain a quatre arpents de front sur 9 perches de profondeur. Il peut être divisé en plusieurs lots d'une grandeur suffisante pour y construire des maisons et autres dépendances.

CONDITIONS FACILES.

S'adresser à J. L. DESROCHERS, avocat, Joliette, ou à M. GRAVEL, libraire, rue St. Vincent, Montréal.

28 avril p1fsp3m—43

1868 1868

Compagnie de Navigation Canadienne.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

POUR

Beauharnois, Cornwall, Prescott, Brockville, Gananoque, Kingston, Cobourg, Port Hope, Darlington, Toronto et Hamilton.

DIRECTE SANS TRANSBORDEMENT.

Un des magnifiques vapeurs en fer suivants laissera le BASSIN DU CANAL, Montréal, à NEUF heures A. M. et LACHINE à l'arrivée du convoi partant de la Station Bonaventure à MIDI, TOUS LES JOURS (Dimanches exceptés) pour Hamilton et les Ports intermédiaires, se rencontrant à PRESCOTT et à BROCKVILLE avec les chemins de fer de la ville d'Ottawa, Kemptville, Perth, Arnprior, etc, à Toronto et Hamilton avec le convoi des chemins de fer de Collingwood, Stratford, London, Chatham, Sarnia, Détroit, Chicago, Milwaukie, Galena, Green Bay, St. Paul, &c., et avec le vapeur "City of Toronto" pour Niagara, Lewiston, les Chutes Niagara, Buffalo, Cleveland, Toledo, Cincinnati, etc.

Kingston, capitaine Farrell, Mardi, 28 juillet
Carinthian " Dunlop, Mercredi, 29 "
Champion " Carmichael, Jeudi, 30 "
Spartan " Fairgraive, Vendredi, 31 "
Passport, " Sinclair, Samedi 1er août.

Les vapeurs de cette ligne sont SANS RIVAUX, et d'après les arrangements qu'ils ont pris, ils présentent aux voyageurs des avantages qu'aucune autre ligne ne peut offrir. Ils passent par tous les rapides du St. Laurent, et traversent en plein jour le splendide paysage des Mille Isles. On expédie le fret avec la plus grande promptitude, pendant que les prix en sont aussi bas que sur aucun autre vaisseau ordinaire quelconque; les prix sont moindres que ceux du chemin de fer Great Western.

L'on peut se procurer des Billets et toutes les informations requise, de Ed. H. MACLEISH aux Hôtels et de ROBERT MCEWEN, au Bureau du fret, Bassin du Canal, et au Bureau, No. 73, Grande Rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY, Agent.

Malle Royale, Bureau de la Compagnie, No. 73, Grande Rue St. Jacques, Montréal, 25 Avril 1868 42

NOUVELLES EPICERIES

Venant d'ariver, un lot très-considérable d'EPICERIES NOUVELLES, importées ce printemps, et convenables pour les familles.

En vente, à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS, chez

W. D. McLAREN,

247, rue St. Laurent, coin (639) de la rue Ste. Catherine.

9 juin 1868. am—60

La vie dans une boite de Pilules

EFFETS EXTRAORDINAIRES

DES

PILULES ANTI-BILIEUSES

DE

MAGGIEL!

UNE PILULE PAR DOSE
UNE PILULE PAR DOSE
UNE PILULE PAR DOSE

Ce que cent lettres par jour, venant de malades de toutes les parties du monde, disent:

"Dr. Maggiel, vos pilules m'ont débarrassé de la bile."

"Qu'on ne me parle plus de doses de cinq ou dix pilules prises à la fois. Une de vos pilules m'a guéri."

"Je vous remercie, Docteur. Mon mal de tête est guéri. Envoyez une nouvelle boîte pour conserver en cas de besoin."

"Après avoir souffert de grandes tortures causées par les coliques bilieuses, deux de vos pilules m'ont guéri et le mal n'est pas reparu."

"Nos médecins m'ont soigné pour la constipation chronique, comme ils l'appelaient, et à la fin me déclarèrent incurable. Vos pilules de Maggiel m'ont guéri."

"J'avais perdu l'appétit; les pilules de Maggiel me l'ont rendu."

"Vos pilules sont merveilleuses."

"J'en envoie chercher une autre boîte, afin d'en avoir toujours sous la main."

"Les Pilules du Dr. Maggiel m'ont guéri d'un mal de tête chronique."

"J'ai administré la moitié d'une pilule à un de mes enfants qui avait le choléra; il fut guéri en un jour."

"Mes nausées du matin sont maintenant guéries."

"Votre boîte d'Onguent de Maggiel m'a guéri du tintement des oreilles. Je m'en frottai derrière les oreilles et le bruit cessa de suite."

"Envoyez-m'en deux boîtes, dont une pour une pauvre famille."

"J'inclus une piastre: votre prix est de vingt-cinq centins, mais votre médecine vaut une piastre pour moi."

"Envoyez-moi cinq boîtes de vos Pilules."

"Expédiez-moi trois boîtes d'onguent et de pilules par le retour de la malle."

POUR TOUTES LES MALADIES DES

ROGNONS ET DE RETENTION D'URINE

Les Pilules de Maggiel sont un remède certain. Une seule dose en convaincra.

POUR LES

MALADIES DES FEMMES

Prostration nerveuse, Faiblesse, Lassitude générale, perte d'appétit, les Pilules de Maggiel sont un remède efficace.

Les Pilules et l'Onguent de Maggiel

sont presque universels dans leur effet, et la guérison peut presque toujours être garantie.

Chaque Boite contient 12 Pilules!

UNE PILULE PAR DOSE!

Vendus par tous les marchands de remèd respectables dans les Etats-Unis et le Canada, à

25 cents la Boite ou le Pot!

Les commandes doivent être adressées à J. HAYDOCK, No. 11, Pine Street, New-York.

Les malades peuvent expliquer sans crainte la nature de leur maladie, et ils recevront une réponse par le retour de la malle.

Demandez l'ouvrage intitulé: "*Maggiel's Treatment of Disease.*"

CONTREFAÇONS!—Les lecteurs de ce journal feront bien de n'acheter aucunes Pilules ou Onguent de Maggiel, à moins que le nom de J. HAYDOCK, propriétaire, ainsi que celui du Dr Maggiel, soient gravés sur une bande qui entoure chaque boîte ou pot.

Vendu par PERRY DAVIS et FILS, Montréal, agents pour les Pilules et l'Onguent de Maggiel, au Canada.

11 avril 1868 aa—36

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC.—C'est l'habillement à la mode; prix: 10.50. Les Messieurs d'Ottawa et de plusieurs autres districts sont actuellement à nous envoyer leurs ordres.

Arrivée et départ des Malles

DE MONTREAL

BUREAU DE POSTE,
Montréal, 2 juin 1867.

MALLES.	FERMÉES
Québec par V[illegible].....	5.00 p m
Québec par Chemin de fer	7.00 p m
Route par la Rive Nord...	1.30 p m
C. O. convoi de jour..[1]	7.00 a m
C. O. convoi de nuit..[2]	6.00 p m
Laprairie	2.30 p m
St. Jean, C. E	8.00 a m
Do Napierreville, Stotsville etc..............	2.30 p m
New-Y., Boston, Buffalo Troy, etc............	2.30 p m
St. Hyacinthe, Richmond et Island Pond.....[3]	6.00 a m 1.15 p m 7.00 p m
Portland..............	1.15 p m
Chateauguay, Beauharnois et Huntingdon....	6.00 a m
Lachine	7.00 a m 2.00 p m
St. Rémi, Hemmingford et Plattsburg........	2.00 p m
Chambly..........	6 00 a m 3.15 p m
Longueuil..........	6.00 a m 2.00 p m
Contrecœur, Varennes et Verchères..........	2.00 p m
St. Laurent, St. Eustache, Ste. Scholast. etc	7.00 a m
Ste. Rose, Ste. Thérèse et St. Jérome........	7.00 a m
Rigaud, Carillon, Grenville et places intermédiaires jusqu'à Ottawa..	6.00 a m
Terrebonne, N.-Glasgow	7.00 a m
St. Jean, N. B., Halifax, et Isle d. P. E. viâ Portland, tous les mercredi	7.00 p m
Halifax tous les vendredis (paieront en sus 12½ cts. par ½ once)........ Do tous les quinze jours de Boston...........	7.00 p m

[1] Sac de Conducteur ouvert jusqu'à 9.15 A. M
[2] do do do 7.15 P. M
[3] do do do 1.40 P. M

Les lettres enrégistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Toutes les malles ci-dessus partent tous les jours excepté le dimanche.

Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 10.30 a. m., 1.15, 5.45 et 9.00 p. m. Le dimanche, à 9.00 p. m.

FEUILLETON.

JACQUES CARTIER

PAR H. E. CHEVALIER.

CHAPITRE X.

L'ENLÈVEMENT.

(Suite.)

Constance, au lieu d'entrer par la porte du rez-de-chaussée, se glissa dans la cour, pour monter à sa chambre.

Etienne l'y voulut suivre. Elle l'arrêta sur le perron.

—Ecoutez-moi, lui dit-elle. Rien ne saurait m'empêcher de rester fidèle à mon vœu. Je n'aurais qu'à en faire part à maître Jacques, pour qu'il m'encourageât à l'accomplir, loin de s'y opposer. Cependant, je désire que nul autre que vous ne soit dans le secret. Devrai-je me repentir de ma confiance? Parlez, Etienne.

—Mais un an! un an! faisait celui-ci avec des accents désolés.

—Oui, reprit-elle plus tendrement, en se penchant vers lui pour qu'il songeât à lui dérober un baiser; oui, je mets ton amour à l'épreuve, mon doux. Car ce n'est pas tout. Il faut que ce soit toi,—toi, entends-tu bien?—qui demande à mon père la permission de retarder notre mariage...

—Oh! mais je ne pourrai jamais! s'écria-t-il, sans profiter de la faveur qu'elle lui offrait.

—Eh bien, monsieur, si vous ne pouvez jamais faire cela pour moi, je ne pourrai jamais vous épouser, repliqua-t-elle sèchement.

Puis, avec une feinte brusquerie, elle ouvrit la porte et la referma après s'être introduite dans l'appartement.

Le malheureux Etienne demeura un moment atterré.

Ensuite, soucieux, rêveur, il descendit dans la salle où toute la compagnie était déjà attablée.

Le menu du repas était simple, mais abannant: des jambons cuits au four, d'énormes plats de fèves et de châtaignes; des pâtés de bœuf et de lard; quelques cochons de lait rôtis à la broche le composaient. Pour l'arroser, du cidre et de la bière à bouche que veux-tu.

L'on mangea et l'on but, puis l'on chanta des *guerz*, des *sônes*, des cantiques, tout le vieux répertoire breton. Dix heures venaient de sonner et les convives se disposaient à se retirer, quand les cris: «Au feu! au feu!» retentirent du dehors.

—Est-ce que je me trompe! s'écria le vieux Morbihan, qui était assis près de la porte.

—Non, car j'entends les varints (1) qui tintent, répondit son voisin.

Jacques Cartier s'était déjà précipité sur la place.

—Mes amis, dit-il, en reparaissant au seuil de la maison, mes amis, accourez! le feu est en ville. Allons prêter notre aide à ceux qui en ont besoin.

Le ciel s'illuminait de clartés lugubres.

Tous les hommes, sans exception, s'élancèrent à la suite de maître Jacques.

Des clameurs assourdissantes se mêlaient aux notes lentes et sinistres du tocsin.

Constance n'avait pas assisté au repas. Mais dès le premier signal de l'incendie, elle était venue dans la salle basse, où elle essayait de rassurer dame Catherine, qui tremblait comme la feuille du bouleau au souffle de la bise.

La porte du rez-de-chaussée était restée grande ouverte.

Subitement, un homme, le visage noirci comme celui d'un charbonnier, se jeta d'un bond dans la chambre. Sans mot dire, sans qu'on eût même songé à resister à son dessein, il enleva Constance dans ses bras et disparut avec la soudaineté de l'éclair.

CHAPITRE XI

LA PRISON.

Principal accusé dans l'attaque du navire, Georges fut, sur le rapport de Jean Morbihan, logé en la tour Qui-Qu'en-Grogne. A ses deux complices on assigna pour prison la tour des Moulins. La première de ces tours se dressait en face de la maison de Cartier; la seconde regardait l'ancienne Digue ou chemin de Saint-Malo à Saint-Servan. A marée haute, le pied des tours plongeait dans l'eau; à marée basse, il était à sec.

Georges de Maisonneuve avait été enfermé dans une pièce circulaire, voutée, for élevée, tout de pierre de taille, dont une triple porte défendait l'entrée. Un pilier énorme soutenait les arceaux de la voûte à ogives. Une seule et profonde embrasure, en forme d'entonnoir, laissait filtrer la lumière dans le cachot. Large de deux pieds au dedans, ce trou n'avait pas plus de six pouces de diamètre au dehors. Des barreaux de fer entrecroisés étaient scellés dans la muraille intérieure, comme dans la muraille extérieure.

Dès qu'il se fut habitué à l'obscurité, presque complète, qui régnait en ce triste lieu, Georges en opéra la reconnaissance. Ce ne fut pas long. Nulle autre issue que les trois portes et le soupirail. Ce dernier à dix pieds du sol. Le reste, granit, granit partout. Cet inflexible horizon n'effraya pas trop, cependant, le chef des Tondeurs. Son esprit, comme son corps, avait été moulé avec du bronze. Tout de suite il songea à une évasion. Par l'embrasure, elle paraissait impraticable. Ce fut vers la porte qu'il dirigea d'abord son attention.

Cette première porte était épaisse, fortement garnie de plaques et de la nes de fer. Mais les gonds saillaient sur les jambages. Georges eut un sourire d'espoir. S'il en était de même pour les deux autres portes, il ne serait pas longtemps privé de sa liberté.

Notre homme était garrotté avec de grosses cordes. Cependant jusqu'alors on ne l'avait pas jugé prisonnier d'assez d'importance pour l'enchaîner à un anneau de fer fixé dans le plastre, au-dessus de la boite de paille qui devait lui servir de lit.

Georges s'assit sur cette botte de paille. Il se mit a réfléchir. Grâce à son déguisement, il pouvait se flatter qu'on ne reconnaîtrait pas en lui le terrible capitaine des Tondeurs. On ne l'avait jamais vu, dans Saint-Malo, qu'avec une chevelure et une barbe noires. Il était naturellement très-blond. Qui donc maintenant s'aviserait de le prendre pour le brillant cavalier qui donnait, hier encore, le ton à la ville? Quand même ils soupçonneraient son indentité, ses compagnons de plaisirs n'auraient-ils pas intérêt à la nier? Est-il si plaisant d'avouer que l'on a été l'ami d'un coquin? Restaient les gens appréhendés en même temps que Georges. Ils étaient bien liés par un serment et par leur intérêt aussi. Mais la torture...

Ceux-là parleraient. C'eût été enfantillage, niaiserie d'en douter. Il fallait ne pas perdre un instant et travailler activement à sa délivrance. Heureusement, Eric n'avait pas été pris. On pouvait compter sur son concours. Il était bien capable d'enlever le château par un coup de main, sinon de l'assiéger. De toute manière, Georges ne demeurerait pas longtemps sous les verrous.

Vers deux heures, on lui apporta une cruche remplie d'eau et un pain de sarrasin. Georges n'avait rien mangé depuis la veille. Il dévora cette grossière nourriture et fit un somme. La nuit venue, le captif pensa qu'il n'avait plus à redouter de visite. Alors, jetant bas sa coiffure, par un mouvement de la tête, et la ramassant ensuite avec ses mains dont les poignets seuls étaient attachés l'un contre l'autre, Georges en déchira la visière, qui était assez allongée, suivant la mode adoptée et repandue, en Bretagne, par le duc François II.

Cette visière renfermait un ressort et une lame d'acier tranchante.

Georges saisit la lame entre ses dents et coupa ses liens. Cela fait, de la semelle de ses chaussures il retira deux fines limes,—l'une queue-de-rat, l'autre tiers-point,—et un mince caillou de silex. Dans ses braies, il trouva du linge à demi consumé et une rondelle de *ceré* ou bougie. Georges battit le briquet, alluma sa bougie.

Ces préparatifs terminés, il revint à la porte, l'inspecta avec un soin minutieux et se mit a scier les pentures.

Doucement, l'oreille aux aguets, mais rapidement, il poursuivait son opération, quand de sourdes rumeurs vinrent le distraire. Georges s'arrêta. Les rumeurs augmentaient. Il éteignit sa lumière. Mais, grande surprise, un flot de clarté jaillit aussitôt dans la prison, par le soupirail.

Le tintement lugubre des cloches et les cris: «Au feu! au feu!» devenaient distincts. Maisonneuve conjectura ce qui se passait.

—Mort de ma vie! proféra-t-il gaiement; je ne me trompe pas. Ce sont mes hommes qui ont préparé quelque incendie pour me tirer d'ici. Ils profiteront du trouble causé par cet incendie et envahiront le château. Décidément, cet Eric est un gaillard d'esprit! Mais, de la prudence, de la prudence! on ne sait trop ce qui peut arriver.

En se parlant ainsi, le chef des Tondeurs faisait, avec de la mie de pain, frottée sur la rouille, disparaître les traces de son travail. Puis il cachait ses limes et ses autres outils entre les pierres disjointes du pilier. De la mie de pain, plaquée en guise de mortier dans les fentes, achevait de les dérober aux regards. Et Maisonneuve s'étendait sur sa paille, après avoir, tant bien que mal, rattaché ses poignets avec un fragment de sa corde, dont l'autre bout fut fourré dans la litière.

Le bruit dura plus de deux grandes heures. Georges écoutait anxieusement. Aux vociférations se mêlèrent bientôt des détonations, un cliquetis d'armes. La réalité se substituait aux probabilités. C'étaient bien les Tondeurs qui attaquaient la ville. Eloignés d'abord, les détonations se rapprochèrent. Pendant un moment, il parut à Georges qu'elles avaient lieu dans la cour même du château. Il palpitait d'émotion, mais craignait de faire un mouvement.

Tout à coup, les lueurs qui l'éclairaient du dehors cessèrent de briller. Il retomba dans les ténèbres. Ensuite le tumulte s'apaisa. Georges sentit l'espérance l'abandonner. Le grincement d'une serrure lui rendit toutes ses fiévreuses incertitudes. A travers l'ombre épaisse, les yeux du jeune homme se fixèrent sur la porte. Après quelques minutes d'intervalle troublées par le crissement du fer sur le fer, cette porte s'ouvrit. Deux hommes parurent au seuil. L'un d'eux portait à la main une lanterne et un lourd trousseau de clefs.

—Au moins, dit-il, si nous perdons les deux autres, celui-ci nous reste.

—Ne prétend-on pas que c'est le chef de ces Soudards? demanda son compagnon.

—Ça leur chef! fit avec mépris le geôlier, en plaçant sa lanterne sous le visage de Georges.

—Ce n'est effectivement guère probable; nous les ferons examiner dans quelques jours, repartit l'autre, que Maisonneuve reconnut pour le gouverneur du château.

Après ces mots, les deux visiteurs se retirèrent. D'ailleurs, on avait dû redoubler de vigilance. Georges ajourna au lendemain soir la continuation de son entreprise. Mais le lendemain devait lui être fatal.

(*La suite prochainement.*)

---

(1) Cloche.

Lord Derby.

Mon collaborateur, M. Gardet, qui connait l'Angleterre autant qu'homme de France, a bien voulu me remettre quelques notes sur le dernier ministre de sa très gracieuse majesté, la reine Victoria. A l'aide des renseignements d'autrui et de mes propres souvenirs, je voudrais dépeindre sa figure, et, s'il se peut, le genre d'un homme d'Etat britannique; je voudrais encore, si le temps m'en est donné et si le goût m'en vient, montrer par quels points il se rapproche, et surtout par quels côtés il diffère des hommes qui, chez nous, trempent dans les œuvres politiques et le gouvernement des choses. Cette étude, si je réussis, doit offrir des aperçus intéressants et des conclusions moroses. Un ministre anglais est responsable de ses actes et dépendant des chambres, il aime le pouvoir pour l'honneur qu'il en reçoit. Il est d'un accès facile et d'une politesse exemplaire. Il a généralement assez de prudence pour ne rien laisser au hasard, assez de talent pour ne rien devoir à l'intrigue. En s'élevant, il poursuit,—non pas comme a dit Molière—les beaux yeux d'une cassette quelconque, mais comme a dit Byron, le contentement d'un noble désir accompli.

Ceci dit, j'entre en matière. Le très honorable Edward-Geoffrey Smith Stanley naquit le 29 mars 1799, dans le château de sa famille à Knowsley-Park, entre Prescott et Liverpool. Il n'a pas encore accompli sa soixante-dixième année et touche à cette période que M. Baroche, rude aux magistrats et doux aux sénateurs, appellerait l'âge de déraison pour les uns et l'âge d'argent pour les autres. Il est le quatorzième comte de Derby et le deuxième comte d'Angleterre, ne le cédant dans l'ordre des préséances et pour l'antiquité des promotions, qu'au noble comte de Shrewsbury. Il est encore, car je sais tous ses titres, baron de Bickerstaffe, titre sous lequel, son père vivant encore, il siégea dans la chambre des lords. Pour ceux que ces détails intéressent, j'ajouterai que sa baronnie est vieille de 250 ans et que son comté remonte à quatre siècles à peu près. En 1485, un Stanley fut créé comte de Derby sur le champ de bataille de Bosworth où il venait d'assurer le triomphe de Henri VII de Lancastre sur le terrible Richard III. Cet exploit mit fin à la guerre qui porte le nom charmant des Deux-Roses et donna le trône à un prince avare, père d'un fils prodigue. J'emprunte ces deux affirmations aux récits des historiens qui ont la triste manie de vouloir connaître la vie privée des hommes illustres. Ah! si monsieur de Gailloutet devenait illustre! mais il ne le deviendra pas.

Le chef de cette noble famille des Stanley épousa en 1375 la riche héritière de sir Thomas Latham. Ainsi, dans cette grande maison, la fortune est d'un siècle plus vieille que la gloire. C'était peu que d'être comtes, les Stanley furent rois. Ils régnèrent de longues années sur cette petite île de Man qui fait baigner à l'Océan ses rivages longs de douze lieues, larges de six. Un des romans de Walter Scott raconte le royaume des Derbys et les épisodes de leur règne. Ils se lassèrent pourtant de cette souveraineté trop étroite, et vers 1680 un Stanley, abdiquant le trône, prononça ces fières paroles: «J'aime mieux être un grand comte qu'un petit roi.» La devise de la maison de Stanley se compose de deux mots qui disent plus qu'il ne semble. Voici les deux mots: «Sans changer.» Cette devise est impossible, c'est assez dire qu'elle n'est pas française.

Le père de lord Derby appartenait au parti whig, donc il défendit les opinions avec l'ardeur qu'il apportait à toutes choses. Passionné pour les luttes du sport et les combats de coqs, il mena de front l'élevage des chevaux et la culture des gallinacées. Adroit à tous les exercices du corps, il fut le compagnon des plaisirs auxquels le prince de Galles s'adonnait. En parlant du prince de Galles, je désigne bien entendu celui qui sous le nom de Georges IV ceignit la couronne d'Angleterre. C'est ce monarque qui, abusant de la confiance dont le grand Napoléon avait honoré son navire, permit à son prisonnier d'étudier à Sainte Hélène si le plaisir de détruire des hommes valait la joie de planter des saules.

J'arrive enfin au dernier premier ministre de la reine d'Angleterre, au comte actuel de Derby. Je ne sais rien de l'enfance de cet éminent personnage, et tout ce que je puis dire de lui, c'est qu'il commença ses études au collége d'Eton et les acheva à Oxford, au collége de Christ Church. A l'âge de vingt ans il remporta le prix de poésie latine, distinction qu'avaient obtenue avant lui Georges Canning et le marquis de Wellesley. Il quitta Oxford sans prendre son diplome de bachelier, car, désespérant d'éclipser ses rivaux, il aimait mieux n'être rien que d'être au second rang. Cette fierté, renouvelée de celle de César, ne saurait déplaire chez un studieux jeune homme n'aspirant qu'à d'honnêtes triomphes. Quoiqu'il en soit, c'est à Oxford que le jeune Stanley puisa ce goût des lettres antiques qui plus tard ont charmé ou consolé sa vie. Je ne sais s'il imita dans sa jeunesse les désordres de son noble père. Il était, à sa sortie du collége, trop helléniste pour être légèrement amoureux. En tout cas, s'il fut embrassé quelquefois, ce ne fut pas, comme on le devine, pour l'amour de son grec ancien, mais pour le don de ses guinées neuves.

L'ambition lui vint de bonne heure. Il voulut être dans l'Etat, par son mérite, ce que par sa naissance il était dans le monde. Avant de prouver son talent, il prouva sa fortune, et ayant acheté les voix du petit bourg très-pourri de Stockbridge, il entra dans le Parlement britannique à l'âge heureux de vingt-deux ans. Il écouta parler les autres avant de parler lui-même, et, trois années durant, il observa un silence qui ne venait pas de sa timidité, mais de sa modestie. Ce fut le 30 mars 1824 que son *maiden speech* éclot dans la Chambre des Communes. Il choisit pour ses débuts un bill relatif à l'éclairage au gaz de la ville de Manchester. Mais le temps et le sujet ne font rien à l'affaire. Un Anglais facétieux affirma que «ce discours ne manquait pas de clarté, comme il convenait en pareille matière» Heureux Stanley il avait de l'esprit et il en donnait aux autres.

Le célèbre sir John Macintosh,—Dieu que ces Anglais s'appellent mal,—le célèbre sir John Macintosh accorda au débutant son estime, et, ce qui valait mieux, son appui. Encouragé par ce premier succès, lord Derby en obtint un second en parlant en faveur de l'Eglise anglicane d'Irlande, dont il se montra toujours le chaleureux défenseur. Et, de fait, il possédait et possède encore le don d'une merveilleuse et naturelle éloquence. Dans son éclatante et longue carrière, jamais il n'étudia une question et ne prépara un discours, mais il avait la double faculté de s'assimiler les choses et d'improviser les mots. Le charme de sa parole était si grand qu'on était à la fois heureux de le subir et tenté de s'en défier. Dans les chambres anglaises où les causeries ont remplacé les discours, il employait des procédés oratoires renouvelés d'un autre âge ou empruntés à d'autres peuples. En effet, nourri dans les traditions des Fox, des Burke et des Canning, il semblait l'héritier des génies disparus et l'écho des grandes voix éteintes.

Lord Macaulay a dit de lui «qu'il était le seul orateur qui ne se soit pas formé aux dépens de ses auditeurs.» L'autorité du juge fait la valeur de l'éloge. Il excellait aux railleries fines et mordantes et émaillait ses discours de ce que Cicéron appelle «*acutæ crebœque sententiæ*,» c'est-à-dire traits aigui et répétés. Ses admirateurs, et il en avait de nombreux, l'avaient surnommé le Rupert de la discussion, par allusion à l'entraînante bravoure du noble vainqueur d'Edge-Hill. Ses ennemis, et il en avait de redoutables, prouvaient, par la vivacité de leurs attaques, l'estime qu'ils faisaient de lui. O'Connell, souvent atteint de ses ironies puissantes, le désignait volontiers sous le nom du «Scorpion Stanley.» Rien, comme on le voit, ne manquait à sa gloire. Avoir, avec l'estime de tous et vivant dans un pays libre, inspiré la confiance à ses partisans, la crainte à ses adversaires, c'est le but d'un chef luttant pour sa cause, et le rêve d'un homme parlant à des hommes.

Il épousa en 1825 la seconde fille du baron Skelmersdale. De ce mariage il lui reste deux fils. Le plus jeune Frédéric-Arthur Stanley est officier au régiment des gardes; l'aîné, lord Stanley, occupe en ce moment le ministère des affaires étrangères et est un des hommes de la génération nouvelle qui ont le plus donné et qui promettent le plus à la libre Angleterre. C'est ici le cas de répéter *Tytides melior patre.* Lord Derby a eu le bonheur de partager le souverain pouvoir avec un fils meilleur que lui. Du fond de la retraite où il a voulu rentrer, il se sent rajeunir et se voit continuer. Il a l'orgueil de savoir que l'héritier de ses titres et de son nom est un de ceux qui marient le plus dignement une jeune gloire à une noblesse antique.

En 1826, lord Derby, dont je reprends l'histoire, devint membre du parlement pour le bourg de Preston. L'année suivante, il entra dans le cabinet de George Canning, et occupa pendant quatre mois le poste de sous-secrétaire d'Etat pour les colonies. En 1830, dans le ministère de lord Gray, il fut nommé premier secrétaire d'Etat pour l'Irlande. En cette qualité, il soutint le bill de réforme de 1832 et fit adopter pour l'Irlande le système d'éducation mixte qui dure encore et qui passa malgré les résistances du clergé catholique et l'opposition d'O'Connell. En 1833, étant secrétaire d'Etat pour les colonies dans le cabinet de lord Melbourne, il fit voter l'émancipation des noirs des Antilles, moyennant une indemnité de cinq cents millions allouée aux propriétaires dépossédés. En 1835, il se convertit au torysme et, sur une question relative à l'Eglise établie en Irlande, il se sépara de lord Melbourne, en ayant soin de préparer son coup de théâtre et d'accentuer sa rupture. Il ne revint aux affaires qu'en 1841 et servit pendant quatre années sous la bannière de Robert Peel. Enfin, appelé par la volonté souveraine de la chambre des communes à la chambre des lords, il apporta à ses nouveaux collègues le concours d'un talent incessamment fortifié au choc des contradictions, aux leçons de l'expérience et aux épreuves du pouvoir.

Comme il avait rompu avec lord Melbourne sur la question de l'Eglise irlandaise, il rompit avec Robert Peel sur la question du libre-échange. Il devint alors avec M. Disraeli le chef de l'opposition protectionniste, autour de laquelle vinrent se grouper pendant sept ans deux cents membres du parlement appartenant à la classe des propriétaires fonciers. En 1849, il fit bénéficier l'Irlande des dispositions de la loi sur les pauvres et dota «l'île sœur» de ces «work-houses» dont plusieurs écrivains ont décrit les populations hideures et les misérables hôtes. En 1851, il prit le nom, le titre et le deuil de son père. J'ai raconté ses actes, n'ayant pour les juger, ni la compétence, ni l'autorité qui conviennent. Il fut universellement reconnu comme le chef du grand parti tory, ce qui prouve la position qu'il avait su prendre et l'influence qu'il avait su garder. En Angleterre, ce n'est que par le talent que l'on se maintient. En France, c'est autre chose. Quand au comte de Derby, son long séjour dans les ministères, le grand nombre de mesures adoptées auxquelles il avait accordé son appui ou attaché son nom, sa renommée oratoire consacrée par de perpétuels succès, tout, enfin, le désignait comme un chef capable d'entreprendre le maniement des affaires publiques et la conduite d'un parti politique.

Le parti tory et son vaillant guide avaient trop longtemps semé pour ne pas bientôt récolter. Le 22 février 1852, après la chûte de lord Russell, le comte de Derby devint premier ministre pour la première fois. Dans son discours d'ouverture prononcé à la chambre des lords, il indiqua dans les termes qu'on va lire, les espérances qu'il avait conçues et le but où il voulait tendre. « Que la durée de mon administration soit courte ou longue, peu m'importe! non seulement j'aurai atteint le dernier terme de mon ambition, mais j'aurai rempli une des fins les plus élevées de la vie humaine, si, dans le cours de mon ministère, je puis, dans la plus faible mesure, réaliser le règne de la paix sur la terre et de la bienveillance parmi les hommes les hommes, si je puis contribuer au progrès social, moral et religieux de mon pays en même temps à l'honneur et à la prospérité de notre souveraine et de ses domaines. » Voilà de nobles paroles qui font honneur au ministre et à l'homme. Ah! si jamais nos concitoyens avaient l'envie de les réaliser ou seulement l'idée de les prononcer! Mais chaque fois qu'un rapprochement surgit entre nos voisins et nous, nous ne trouvons aucune grâce à cette figure de rhétorique appelée « comparaison. » Là bas règne la liberté dans les lois, l'honnêteté dans les mœurs, la dignité chez les hommes, ici!.. Après une examen de nous-mêmes et des autres, nous ne pouvons nous empêcher de ressentir l'envie des conquêtes d'autrui et le regret de nos propres défaites.

Lord Derby inaugura son ministère en opérant des des reformes dans les cours de chancellerie dont Charles Dickens, dans son roman de *Black House*, immortalisa les abus. Le ministre entreprit de nettoyer ces étables d'Augias de la magistrature, et ce travail d'Hercule fut l'œuvre de quelques semaines. En Angleterre, plus le mal est invétéré, plus le remède est radical; les résolutions lentement mûries éclatent vigoureusement, et les réformes accomplies en un jour balayant les injustices accumulées dans un siècle. Chez nous, l'autorité protége toujours et n'abandonne jamais les défauts dont elle peut se faire des armes, et l'on peut dire des abus français ce que Voltaire disait des vers de Lamothe, qu'ils sont sacrés, car personne n'y touche.

Ce fut également lord Derby qui jeta les bases de cette alliance anglo-française qui s'est légèrement altérée par l'action des années et la défiance de nos œuvres. Bien des gens se scandalisèrent a cette époque au spectacle d'un fier aristocrate, représentant du torysme le plus hautain, tendant sa main gantée à un souverain qu'avaient élevé sur le trône le concours de l'armée et le suffrage des paysans. Suivant le dire d'un journaliste anglais, « lord Derby accepta pour légal l'illégal coup d'Etat et reconnut un gouvernement fondé sur une conspiration héroïque qui avait tout un peuple pour complice. » Je n'analyse pas ce que ce jugement d'un écrivain libre de tout dire contient de flatteur et de sévère, et revenant à lord Derby, j'ajoute qu'il fit alors ce qu'il crut être le plus utile au maintien de son ministère et aux intérêts de son pays. Le noble lord, au surplus, n'a jamais flatté personne. C'est lui qui dit un jour en plein parlement à propos des Italiens: « Qu'ils occupaient parmi les nombreux échantillons de l'espèce humaine le même rang que les roquets et les bassets parmi les diverses tribus de la race canine. » Il les connaissait bien, puisqu'il les comparait à ce qu'il y a de moins bien dans le chien, qui, selon un moraliste, est ce qu'il y a de mieux dans l'homme.

Lord Derby, désespérant de réunir la majorité dans les communes, fit appel à la nation par la dissolution du parlement. Toutefois, cet expédient ne lui réussit pas et, en décembre 1852, un vote de manque de confiance porta le dernier coup à son ministère, qui fut remplacé par celui de lord Aberdeen. Quelque temps après, la vieille université d'Oxford le choisit pour chancelier, comme si elle eût voulu l'indemniser du pouvoir perdu par un honneur accordé. En 1858, il revint aux affaires en qualité de premier ministre, et l'année suivante, il faisait passer le bill qui ouvrait aux Juifs les portes du parlement. En 59, il présenta, lui aussi, un bill de réforme, mais si mal conçu que la première lecture suffit pour décider de son sort. Pourtant, lord Derby ne voulut se retirer qu'après avoir une deuxième fois dissous le parlement; après quoi, il rentra dans la vie privée, aussi indifférent à une chute qui ne pouvait l'abaisser qu'à des fonctions qui ne pouvaient le grandir.

Il consacra à de nobles labeurs les loisirs que lui avaient faits la volonté du parlement. Il entreprit après Pope et Wodsworth une traduction du vieil Homère et eut, avec la patience de l'achever, la gloire de la réussir. Peut-être, en interprétant l'Iliade, voyait-il dans ce pouvoir une autre Hélène, dont s'éprenait à la fois les jeunes hommes et les vieillards; peut-être, en comparant les héros grecs aux ministres anglais, retrouvait-il dans les combats d'Hector et d'Achille, l'image des luttes où tour-à-tour il avait remporté le triomphe et subi la défaite. Je ne le sais, mais il y a quelque chose de touchant dans les efforts de ce ministre revenant, à son déclin, aux études de sa jeunesse et s'efforçant de faire comprendre à ses concitoyens le plus harmonieux des langages qu'ait parlé l'humanité.

Lord Derby a composé deux ouvrages absolument originaux, l'un sur les petits oiseaux, l'autre sur les Livres Saints. C'est-à-dire qu'il a publié une description de la meilleure ménagerie et de la non moins merveilleuse volière de son château de Knowsley, et, en manière de pendant, des méditations pieuses sur les paroles du Nouveau-Testament. Comme il aimait les poëtes et parlait plusieurs langues, il s'amusa à imiter quelques odes de Catulle et d'Horace et des morceaux détachés de Métastase et de Manzoni. Parmi tous les poëtes français, il choisit Childebrand, c'est-à-dire Millevoye, et rendit en langue anglaise la plaintive élégie qu'on appelle « la Chûte des feuilles. » Passant aux auteurs allemands, il imita « l'Idéal » de Schiller, que l'empereur Napoléon III daigna traduire aussi en mauvaise prose française. L'idéal est placé si haut que l'on conçoit que les souverains ressentent le désir de le connaître et la difficulté de l'atteindre.

En 1866, lord Derby reprit les rênes du pouvoir, qui, pour la troisième fois, revenaient à ses mains habiles. Son passage aux affaires fut signalé par une importante mesure dont il est encore impossible aujourd'hui d'apprécier les résultats et de juger les effets. Comme il le dit lui-même, il fit « un saut dans les ténèbres, » et présenta son bill de réforme, qui successivement remanié, modifié, agrandi, étend le droit de suffrage à des déshérités, et assure la représentation des minorités assez nombreuses pour influer et assez sages pour s'unir. Il vit naître l'agitation fénienne dont il dénoua le premier acte à la potence de Manchester; puis s'étant brouillé avec le roi Théodoros, il a renouvelé les procédés et les lenteurs antiques, et réclamé son consul à la façon des Grecs revendiquant une femme. Enfin, malade et vieilli, il s'est volontairement retiré du pouvoir, dont pendant quarante années, il fut le titulaire ou l'expectant. Il ne rendra plus de services, mais il donnera des conseils. Atteint d'un mal que notre LaFontaine a chanté, il vient de passer brusquement de l'hôtel du ministère au trépied des oracles. Il a la goutte cette hôtesse des gens riches qui se ruinent à la défrayer, et cette consolation des médecins qui n'ont jamais pu la guérir.

Toutes les voix de l'Angleterre ont salué cet homme d'Etat prenant congé. Les chefs de l'opposition, les organes de la presse et les ministres en exercice ont voulu rendre un dernier hommage à l'ami qui se retire ou à l'adversaire qui s'en va. L'ingratitude politique est inconnue des Anglais et nul peuple n'est plus reconnaissant des services qu'il reçoit et plus fier des hommes qui le servent. On peut cependant, sans injustice, reprocher à lord Derby les évolutions qu'il accomplit et les démentis qu'il s'est donnés. Ainsi de whig il devint tory, et de libéral, conservateur. En 1828, il demanda l'émancipation des catholiques, et en 1863 il parlait de la nécessité de les museler. Il fut tour-à-tour l'adversaire et le champion de la réforme électorale, et l'on pourrait condamner ses vues désunies et changeantes, si l'on ne songeait qu'en Angleterre il est d'usage de modifier ses idées selon le besoin des temps, les intérêts des partis ou l'exigence de l'opinion. D'ailleurs de tels revirements n'ont rien de honteux et ne sont pas déterminés par ces tentations sordides, qui sont trop souvent l'agent des conversions et l'aiguillon des métamorphoses.

Ceux qui ont vu le comte de Derby ont retenu des impressions diverses du spectacle de sa personne. Les uns le regardent comme le type accompli du patricien anglais. Sa taille, disait-ils, est élevée et flexible et ses yeux étincellent sous le vitrage des lunettes d'or. La franchise se lit sur ses nobles traits, et la volonté s'accuse dans l'avancement de son menton. Des favoris grisonnants dissimulent ses joues creuses, et une petite moustache ombrage ses lèvres fines, tant de fois ouvertes par l'éloquence ou plissées par le dédain. Selon les autres, il est vulgaire d'allures, disgracieux d'aspect et n'a rien dans sa personne qui révèle l'homme d'Etat ou qui sente le gentilhomme. Je ne sais auxquels croire, et je ne me prononcerai pas avant d'avoir entendu l'opinion d'une femme, qui seule a qualité pour juger ce que le visage d'un homme, même sexagénaire, a conservé de grâce ou peut offrir d'attrait.

Lord Derby est l'heureux possesseur d'une fortune dont le revenu dépasse cent mille livres sterling, c'est-à-dire deux millions cinq cent mille de nos francs. Outre son domaine de Knowsley, on lui connait une propriété considérable sise en Irlande, près de Tipperary. Il use noblement de la richesse, et, prompt à soulager les misères publiques ou privées, il fit preuve en toute occasion de la générosité d'un grand seigneur et d'un chrétien. Lors de la crise qui naguère pesa si lourdement sur les ouvriers cotonniers, il s'inscrivit en tête des listes de souscriptions pour la somme de deux cent cinquante mille francs, proportionnant ses charités à sa fortune et donnant un exemple supérieur à son bienfait. Dans cette occasion, il surpassait en libéralité beaucoup des grands de ce monde à qui l'argent ne coûte guères.

Lord Derby mena de front ses devoirs d'homme d'Etat, et ses plaisirs d'homme du monde. Il fut nommé le Figaro de Beaumarchais, poëte par occasion et paresseux avec délices. Il avait tous les goût anglais, et entr'autres, le goût des chevaux. Il entretint une écurie de courses et produisit de remarquables animaux qui rallièrent plus d'une fois la faveur du public et l'argent des parieurs. S'il ne gagna jamais le prix qui porte son nom, du moins en 1858, il en vit les deux mille guinées avec l'aide d'un cheval répondant au doux nom de « Toxopholite. » Après ce succès, il vendit son stud et se retira de l'arène, par honneur, disait-il, du *digito monstrari*. Il ne voulait pas être montré au doigt, ce que tant de gens ambitionnent. Et, d'ailleurs, préférant aux épreuves du sport les luttes de la politique, il voyait les hommes entraînés comme les chevaux, courir vers un but plus lointain et pour un prix plus grand.

Me détournant de nos misères chaque jour plus profondes j'ai essayé de raconter un homme qui fut, à trois reprises différentes, le ministre d'un pays libre. Je voudrais procurer à mes lecteurs ce que j'ai goûté moi-même: le plaisir d'une illusion rapide et le charme d'un instant d'oubli. Voici, maintenant, mes conclusions, et, si je les abrége, c'est que l'intelligence en est aussi facile que le développement périlleux. Il est des hommes d'Etat qui acceptent les missions et ne font pas les commissions. Ils peuvent parler sans exciter la défiance; grandir sans éveiller les soupçons. Ils ne relèvent que des parlements et ne dépendent pas des princes. Ils ne perdent rien à passer du pouvoir à l'opposition, et l'on sait qu'ils soumettent leurs actes aux jugements des assemblées et qu'ils arrêtent leur ambition à la limite des lois. Ils honorent la presse dont presque tous ont fait partie, et n'ont garde de restreindre la lumière qu'elle répand ou d'entraver le contrôle qu'elle exerce. La presse les discute avec passion et n'épargne, dans ses attaques, ni leur conduite privée, ni leurs actions publiques. Mais ils ont la sagesse et la force de demander la justice qui leur est due, non pas aux tribunaux qui la rendent, mais au temps qui la fonde.

Il est aussi des peuples qui se gouvernent eux-mêmes et qui ne remettent ni leurs destinées ni leurs ressources aux mains des princes souvent inhabiles et quelquefois trompés. Ces nations peuvent accepter la monarchie, mais non le despotisme. Elles ont des volontés qui deviennent des lois, et des lois qui dominent le trône. Invinciblement attachées à la liberté tutélaire, elles se gardent au même degré des excès qui la déshonorent et des lâchetés qui la trahissent.

ARTHUR DE BOISSIEU.

Cultivateurs, ayez soin de vous procurer le Pain Killer de Perry Davis. Le choléra, la Dysenterie ou la Diarrhée peuvent vous rendre incapable de travailler. Ayez-le toujours sous la main.

☞ Impressions de toute sorte exécutées à l'établissement du PAYS. On se charge des traductions.

LE PAYS.

Montréal, 1er Aout 1868.

L'Evêché de St. Hyacinthe et M. L. A. Dessaulles.

Le *Courrier de St. Hyacinthe* et La *Minerve* se sont fait une joie de publier, sous le titre qui précède, les deux lettres suivantes. Si le Secrétaire de Mongr. Larocque a été dans l'embarras pour savoir ce qu'il devait faire des correspondances de M. Dessaulles, si *joliment* commentées par le *Pays* au dire de Mongr. Larocque, nous l'avons été aussi avec ces deux lettres et nous n'avons trouvé rien de mieux à faire que de les laisser parler pour elles-mêmes, en attendant les développements probablement *inattendus* qu'elles sont destinées à produire. La *Minerve* admire le ton de ces lettres. C'est là matière de goût et le proverbe nous interdit de rien dire là dessus, si ce n'est pour exprimer notre opinion que si le ton faisait ici toute la chanson, l'hon. M. Dessaulles serait amplement vengé de l'ingratitude de l'évêché de St. Hyacinthe, par l'acerbité et la malice qui caractérisent la lettre de Mgr. Larocque et qui feront dire à chacun 1o. que ce n'est pas là le langage qui convient à un évêque *donataire* à l'égard d'un bienfateur: 2o qu'une bonne cause n'a jamais recours à de telles armes pour se défendre.

Il y a ici question de fait et de véracité. Mgr. Larocque affirme que M. Dessaulles a payé peu de chose sur la somme qu'il a donnée pour la construction d'une cathédrale à St. Hyacinthe, et M. Dessaulles affirme au contraire qu'il a versé la presque totalité de son don. Jusqu'à présent la présomption nous paraît être fortement en faveur du Donateur vu que le ton rude du Donataire si plein de colère et d'arrogance, doit faire douter de ce qu'il dit. Les choses sont maintenant dans une condition à ne pas être abandonnées à l'affirmation gratuite des intéressés. Il y a aussi une petite morale qui mérite d'être mise en action et qui le sera nous avons lieu de le croire. Les discussions politiques ont déjà forcé M. Dessaulles d'amener quelques uns de ses calomniateurs à venir confesser en Cour *qu'en affaires la parole de M. Dessaulles valait un acte authentique*. Il est aujourd'hui en mesure d'avoir la confession plus ou moins volontaire du même fait de la part d'un Evêque et il se doit à lui-même de se faire donner ce témoignage pour la confusion de ceux à qui la haine pourrait encore faire tourner la tête, la langue ou la plume. Comme cette procédure entraînera nécessairement des délais, l'opinion publique a besoin d'être renseignée avec plus de célérité et nous serons bientôt en état d'opposer aux affirmations de Mongr. Larocque des chiffres qui surprendront le public s'ils ne surprennent pas Monseigneur Larocque. La famille Dessaulles avait *donné* avec cette libéralité évangélique qui laisse la main droite ignorer ce que fait la main gauche. La persistance de l'ingratitude a donné lieu à des recherches et les chiffres du *Pays* ont considérablement grossi, ainsi qu'on le verra bientôt. —Nous suggérons en attendant la lecture attentive des deux lettres qui suivent.

Evêché de St Hyacinthe,
20 juillet. 1868.

Monsieur l'Editeur,

J'espère que dans l'intérêt et pour l'amour de la vérité vous voudrez bien me permettre de me servir des colonnes de votre journal, pour informer le public que les trois lettres publiées dans le *Journal de St. Hyacinthe* par Mr. L. A. Dessaulles et l'article du *Pays*. No. du 7 courant, renfermant une suite d'injures plus ou moins graves à l'adresse de Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe, n'avaient absolument aucun fondement, puisque ces injures reposent sur la prétendue fausseté du chiffre des souscriptions de la famille Desaulles en faveur d'une Eglise Cathédrale à St. Hyacinthe, et que M. Dessaulles, sans être capable d'apporter aucune raison à l'appui de ses suppositions et de ses avancés, veut absolument que Mgr. de St. Hyacinthe aît publié dans le but de blesser la famille.

D'abord il est faux que les chiffres aient été publiés par Monseigneur. C'est moi-même, qui suis le Procureur de l'Evêché, depuis bien des années, qui ai fait d'après les livres de l'Evêché, bien régulièrement tenus, le relevé des sommes souscrites et payées par la famille Dessaulles. Monseigneur, qui ne s'occupe des comptes et affaires de la maison qu'en autant que le requiert sa position, n'a pas même ouvert, je pourrais dire n'a pas même vu les livres à propos de l'affaire de la souscription Dessaulles. Tout ce qu'il y a de vrai, c'est que j'ai fait ce relevé à la demande de Monseigneur; et que lorsqu'il a été fait, sans que Monseigneur s'en fût aucunement occupé, je l'ai publié par ordre de Sa Grandeur, en opposition à un exposé tout-à-fait incorrect et exagéré donné par le *Pays* en son No. du 6 Février dernier, de l'état de souscription faite par la famille Dessaulles en faveur de la Cathédrale. Quoiqu'en aît dit et écrit M. Dessaulles, je maintiens l'exactitude des chiffres fournis par moi au *Courrier*, comme dit plus haut sur l'ordre de Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe, qui serait, je le sais, bien fâché contre moi si j'avais diminué d'un seul centin la souscription de la famille Dessaulles, et qui me donna dans le temps l'ordre d'en publier l'état exact et véritable comme j'ai fait pour le seul et unique motif plus d'une fois exprimé par Sa Grandeur; qu'il était important que la ville de St. Hyacinthe, qui s'occupait alors de la construction d'une église, ne demeurât point sous la conviction erronée que l'Evêque avait en effet reçu de la famille Dessaulles une somme aussi considérable que celle qu'avait mentionnée le *Pays*. L'Evêque de St. Hyacinthe, non pas l'Evêque actuel, mais le premier Evêque, feu Mgr. Prince, a reçu de la famille Dessaulles en souscription en faveur d'une Cathédrale, ni plus ni moins que la somme par moi déclarée de $1,680.

En me faisant la faveur de publier avec celle-ci la lettre ci-jointe que Monseigneur l'Evêque de St. Hyacinthe m'adressait de St. Jean ces jours derniers, vous informerez le public des motifs qui me forcent à me borner à une simple affirmation de l'exactitude de cette somme, et à éviter de discuter avec M. Dessaulles qui pourra à l'avenir écrire sur le ton et dans la forme qui lui plaira, sûr d'avoir le dernier mot, parceque nulle réplique ne lui sera certainement faite.

Je suis bien cordialement,
Monsieur l'Editeur,
Votre tout dévoué serviteur,
L. Z. MOREAU, Ptre. Secrétaire.

St. JEAN, 15 Juillet, 1868.

Mon cher Monsieur,

La votre d'avant-hier m'est arrivée. Vous me demandez que faire avec les correspondances pleines d'injures à mon adresse publiées par M. Dessaulles dans le *Journal de St. Hyacinthe*, et qui ont été joliment résumées et commentées en un article du *Pays* du 7 courant!! Ce qu'il faut faire, mon cher Monsieur, c'est garder un profond silence sur des injures qu'en vérité je ne crois pas capables de m'atteindre, et aux quelles il ne sera cru nulle part!

Vous vous contenterez donc d'envoyer au *Courrier*, ou à tels journaux qu'il vous plaira, un Communiqué que vous ferez aussi court que possible et que vous signerez de votre nom, pour affirmer devant le public que vous maintenez comme correct et exact en toutes choses le relevé de la souscription de la famille Dessaulles que par mon ordre vous avez fourni au *Courrier*, pour des motifs trop purs et trop honnêtes pour que M. Dessaulles pût y croire et les admettre. Il lui fallait faire des suppositions; et il en a fait, marquées à son cachet, qui est d'une telle spécialité qu'il est reconnu partout où il l'imprime.

Soyez sans inquiétude: et comptez sur le bon sens du public, qui croira à vos affirmations fondées sur les livres de compte de l'Evêché que vous tenez depuis tant d'années, plutôt qu'au verbiage et à l'incroyable aplomb des écrits astucieux et mensongers de M. Dessaulles, dont la véracité est depuis longtemps appréciée à sa juste valeur par tout ce qu'il y a d'hommes honnêtes et honorables dans le pays. C'est plutôt qu'il en faut pour nous maintenir dans un calme profond, et pour nous faire attendre avec patience qu'il plaise à Dieu dissiper les si tristes et si déplorables préjugés et erreurs qui règnent à l'entour de nous, grâce à la funeste influence dont M. Dessaulles a joui depuis longtemps et jouit encore à St. Hyacinthe.

Ainsi donc, mon cher Monsieur, ayez soin de vous borner à une pure et simple affirmation de l'exactitude du relevé de vos livres de comptes, que sur mon ordre et pour les motifs que vous connaissez, vous publiâtes dans le *Courrier de St. Hyacinthe*, No. du 11 Février dernier, en opposition au faux exposé du *Pays* dans son No. du 6 Février dernier, relativement à la souscription faite par la famille Dessaulles en faveur de la construction d'une église cathédrale à St. Hyacinthe. L'honneur et la bonne foi ne sauraient nous demander rien davantage. Je vous autorise à faire de cette lettre tel usage qu'il vous plaira. Je partirai lundi soir pour Rimouski, en prenant le steamboat à Montréal.

En vous remerciant bien de toute votre bienveillance, je me souscris en toute affection.

Votre très humble serviteur et ami,
† C. EV DE ST. HYACINTHE.
Rev. L. Z. MOREAU,
Prêtre-Secrétaire.

La démocratie.

Ces différentes fractions de la grande famille humaine que l'on nomme les nationalités ont chacune dans leur sphère respective des destinées à poursuivre. La providence en agglomérant des milliers d'hommes sur un coin du globe, en leur donnant la raison et les moyens de vivre en société, n'a pas voulu que leurs idées restassent à l'état d'embryon comme ils l'étaient dans l'origine. Son but au contraire était de les faire travailler à la conquête du juste contre l'injuste, du droit contre l'oppression. Il est inutile de le nier: l'histoire de tous les siècles avec ses pages ensanglantées est là comme un monument impérissable pour l'attester.

Depuis des siècles dure cette grande lutte de l'humanité; depuis longtemps le droit, la justice, l'égalité, représentés par le libéralisme, font des conquêtes sur les idées anciennes et rétrogrades. Cette lutte l'humanité la poursuivra aussi longtemps qu'elle sera susceptible de faire de nouvelles conquêtes dans la voie de la civilisation.

Le but de la lutte, c'est le triomphe de la démocratie; le triomphe de la majorité sur la minorité; le triomphe de la liberté sur l'esclavage. La démocratie c'est l'état de l'homme laissé à lui-même, se gouvernant par lui-même, mais en reconnaissant l'autorité des lois de la vertu et du respect de ses semblables; c'est la conquête de l'égalité dans les mœurs et de la suprématie populaire dans le gouvernement; c'est la marche ascendante des peuples vers l'astre de la liberté destiné jusqu'à la fin des temps à illuminer de ses rayons les destinées de l'humanité. Voilà la véritable démocratie telle que les peuples les plus éclairés l'ont comprise et pratiquée.

La démocratie, elle a toujours existé et elle existera toujours. Les temps les plus reculés nous montrent le despotisme et ses fers, l'aristocratie et ses engins destructeurs s'efforçant de comprimer son essor et semblant même régner en maîtres. Le principe démocratique parait ne pas exister. C'est une erreur. La démocratie vivait alors parce qu'elle est inhérente dans le cœur de l'homme. C'est la création de l'homme qui l'a engendrée, c'est sa fin qui la fera mourir. Dans les temps anciens et même aujourd'hui sa marche est lente, mais elle n'en est que plus progressive. L'absolutisme ne peut subsister longtemps; le fanatisme n'est pas une base assez solide pour résister à la lutte sourde, au courant démocratique qui le mine peu à peu. Si sa chute est lente, elle n'en est que plus éclatante.

Sur le continent européen, au berceau pour ainsi dire de la civilisation et de l'humanité, la démocratie soutient depuis longtemps une lutte acharnée. La source de ces difficultés qu'elle a rencontrées sur son passage réside dans l'empire que l'absolutisme avait pris, dans la forteresse qu'au moyen des préjugés et de l'erreur il avait élevée autour de lui. A cette époque, aussitôt que l'absolutisme occupa une position ferme sur son trône impur, il commença dans la personne des despotes et des tyrans à exploiter l'humanité. On vit les rois se succéder les uns après les autres, et possédant tous les droits, tous les privilèges, tenir dans leurs mains le fouet et les verges, pendant que le peuple, lui, les mains liées par les fers de ses bourreaux endurait péniblement les coups qu'il recevait. Ce despotisme dura longtemps, mais comme toutes les institutions surannées, il finit par disparaître. La démocratie qui le travaillait peu à peu l'a vaincu, et qu'est-il devenu aujourd'hui ce vieux et puissant despotisme? Monument plein d'horreur le mépris des hommes a balayé jusqu'à ses dernières traces!

Les monarchies absolues ou les tyrannies permanentes sont disparues. Le libéralisme a traversé à pas de géants la France, la Prusse, l'Angleterre, l'Autriche. Il a renversé dans le premier de ces pays le régime féodale, aboli les anciennes institutions tyranniques et pour quiconque connait le caractère du peuple français il n'a fini son œuvre. En Prusse, un système d'éducation populaire très répandu conduit sous l'égide de la monarchie temperée et constitutionnelle le char de l'état dans la voie de la prospérité. En Angleterre, le torysme achève son temps: l'aristocratie du capital et de naissance est presque disparue sous l'écho de la voix patriotique des tribuns populaires. Les Cobden, les Bright, les Palmerston, les Gladstone ont fait adopter à ce gouvernement les principes du libre échange. Dernièrement, l'aristocratie recevait son dernier coup par l'adoption du bill de réforme. Dans quelques mois, la masse du peuple, la majorité, la démocratie conduira par son vote vers les régions du pouvoir ses véritables amis. En Autriche, nous avons eu tout récemment encore des preuves du progrès qui fait le libéralisme. La liberté de la presse et des cultes viennent de prouver que partout, dans ses chateaux forts même, l'absolutisme doit trembler sur ses bases corrompues.

Voilà la démocratie qui envahit le globe. Il ne reste plus en Europe que l'empire moscovite qui comprime sous sa main de fer l'essor des idées progresives et humanitaires. Mais son heure approche: le despotisme russe verra bientôt ses monuments disparaître sous ses cendres. L'idée démocratique soulevera les vents de la révolutions et la glorieuse Pologne fera craquer le trône du czar. Cette patrie de héros ne peut pas mourir; la tyrannie l'a déchirée par lambeaux, mais elle puisera dans le sang de ses enfants une nouvelle impulsion; et bientôt avec cette force morale que le libéralisme seul sait enfanter elle fera rouler dans l'abîme creusé par le socialisme les tyrans de la Sibérie.

Le triomphe de la démocratie est indubitable. Tous les jours elle fait quelques pas. Elle marche de pair avec la civilisation. C'est l'humanité sans cesse en lutte et toujours victorieuse. Sa marche est temperée en Europe; mais il faut tenir compte des difficultés qu'elle a à combattre.

Quelques hommes imbus de l'idée monarchique pensent quelquefois que l'humanité a subi des transformations. Ce sont les formes de gouvernement suivant eux qui impriment aux nations un caractère distinctif, une tendance prononcée pour un régime. Point du tout. Chaque homme a dans le cœur un germe d'amour propre qui le porte à se considérer comme un membre de la famille humaine et non comme le serviteur d'un despote quelconque. C'est le sentiment démocratique, l'idée de l'égalité qui réside chez l'homme et non pas le sentiment de l'égoïsme et de l'inégalité. Mais l'homme ne sait pas toujours unir ce sentiment à ceux de ses semblables, et voilà pourquoi la démocratie marche lentement et pourquoi le despotisme prend les devants. L'homme qui opprime ses semblables, qui rive aux mains du peuple les fers de l'esclave ne le fait que parcequ'il sent qu'il est lui-même en liberté. Il ne voudrait certainement pas échanger son sort pour celui des opprimés parcequ'il possède ce sentiment qui le porte à se croire capable de se gouverner lui même. Seulement l'ambition ou l'intérêt l'engagent à ne pas le reconnaître chez les autres.

C'est parceque le principe démocratique nait d'un sentiment universellement partagé par l'humanité, qu'il est appelé à régner partout, en Europe comme en Amérique.

Nous avons indiqué d'une manière concise les victoires qu'a remportées dans le vieux monde, la démocratie; passons maintenant au nouveau. C'est ici que la scène change complètement.

Les sociétés américaines à leur berceau sont bien différentes de celles de l'Europe. Pendant que dans l'ancien monde, l'histoire nous montre l'absolutisme—les vieilles idées comme on dit aujourd'hui—prenant l'empire sur la démocratie, on apperçoit sur ce continent l'Angleterre, qui prodigue à ses colons les bienfaits de son gouvernement constitutionnel. Dès le commencement à mesure que la forêt recule sous les coups redoublés de la hache du colon, la démocratie semble avancer de quelques pas. Là bas c'est l'absolutisme qui prend les devants, ici c'est la démocratie. Les hommes habitués au régime du gouvernement responsable, comprenant l'importance de leur dignité et du grand rôle qu'ils étaient appelés à jouer dans les destinées de l'humanité profitèrent de l'ascendance du principe politique qui avait commencé à diriger leur engin social et constitutionnel. La démocratie ayant pris le pas sur son ennemi naturel le despotisme et toutes ses conséquences, son triomphe devait être facile et sans entraves. Cela n'a pas manqué.

Après avoir vécu sous la tutelle de l'Angleterre, un espace de temps peu long dans l'histoire, les colons des montagnes du Vermont et des rochers du Rhode Island et du Massachusetts sentirent que le sentier parcouru pour la conquête du gouvernement populaire était loin d'être terminé. La démocratie n'avait pas encore accompli son œuvre. Ils le comprirent, se séparèrent de la métropole et inaugurèrent sous les auspices et par le courage de l'immortel George Washington, cette grande république qui aujourd'hui éblouit tous les peuples tant par la pureté et la solidité de sa charpente constitutionnelle que par l'éclat de sa grandeur et de sa prospérité nationales.

La grande république fermement établie, le libéralisme avait fait le plus difficile de son œuvre. Le reste était peu de chose: le temps et la force irrésistible du courant démocratique débordant du sein de son château fort, les Etats-Unis, se chargeait de l'entraîner. C'est ce qui arriva. Peu d'années après, l'Espagne voyait tomber de son sceptre souillé par l'intolérance, la plus grande partie de ses possessions de l'Amérique du Sud. La tolérance foulait à ses pieds le despotisme, la liberté fouettait l'oppression, la démocratie faisait disparaître les traces impurs du passage de la tyrannie espagnole. L'établissement permanent de la démocratie n'était plus douteux; elle n'avait plus maintenant qu'à soutenir la lutte pour son maintien, et c'est pour cela que le sol si pur de l'Amérique a imbibé plusieurs fois le sang de ses enfants.

Sur le sol qui a vu naitre Washington qui a couronné son front de l'auréole des grands bienfaiteurs de l'humanité; à l'ombre des épaisses forêts qui couvrent ce continent, l'idée démocratique a pris de profondes racines qui ont produit des fruits. Mais le torysme avait en même temps semé l'ivraie et une lutte s'est ouverte entre la liberté de la race noire d'un côté et son esclavage de l'autre. Cette lutte elle est trop récente pour qu'il soit nécessaire d'en parler bien au long. C'était le dernier pas qu'avait à faire le progrès démocratique pour écraser l'hydre monstrueuse du torysme. Ce pas est fait maintenant; on achève d'en effacer les traces; et la démocratie bientôt parfaite et sagement pondérée, produira chez nos voisins les immenses bienfaits qui lui sont inhérents.

Dans l'Amérique du Sud, la lutte a été plus vive. La preuve c'est qu'elle dure encore. En s'affranchissant du joug de l'Espagne, les colons du Mexique et des contrées méridionales n'en ont pas moins hérité du caractère cruel et sanguinaire de leurs pères. Les premiers colonisateurs de ce sol ont légué à leurs enfants leur inconstance et leur légèreté dans le gouvernement national. C'est ce qui explique la lutte que se font entr'elles les petites républiques. Le sang de l'ancienne civilisation est encore trop bouillant dans les veines des habitants de ce sol pour qu'il puissent vivre paisiblement en société. L'idée monarchique, que les absolutistes conseillent comme un remède propre à cicatriser les plaies de cette guerre fratricide, est une chimère. On a plusieurs fois tenté de l'implanter sous le soleil brûlant de l'équateur; mais toujours elle a fait répandre plus de sang que jamais l'idée démocratique ne l'a fait. C'est dans le caractère du peuple qu'il faut chercher la cause du trouble et non dans la forme républicaine de gouvernement, qui régie ces contrées.

Cette lutte dont la cause première est le fanatisme ne peut durer. La civilisation la fera cesser. L'épée de la guerre que lèvent si souvent ces peuples sud-américains servira à faire couler le sang impur de l'ancienne civilisation espagnole. La lutte durera probablement encore vingt cinq ans,—ce qui est peu de temps dans l'histoire d'un peuple,—et la démocratie reprendra ensuite son essor vers la conquête des grandes destinées du continent américain.

Ce que nous avons dit du fanatisme espagnole, nous pouvons le dire de celui qui en Canada maintient au pouvoir la trahison et le torysme. Il achève son temps; ses jours sont comptés; le libéralisme va triompher. C'est toujours le cas pour tous les peuples: lorsque le torysme en est réduit à se maintenir par les moyens les plus odieux comme en Canada, sa chute est imminente et le triomphe du libéralisme est rapproché.

Voilà donc en peu de mots le chemin qu'a fait la démocratie. On voit de quel côté se trouve la force, la grandeur et le progrès. Cependant on trouve encore des hommes assez imbus du fanatisme et de l'esprit d'absolutisme pour ne pas avouer que le triomphe universel de la démocratie est indubitable. Leurs tristes prédictions n'ont pas l'importance de la plus légère fumée. Ils prêchent dans le désert: leurs paroles ne produisent aucun écho.

Au commencement de cet article, nous disions que le but primitif de la providence avait été de faire travailler les hommes à la conquête du juste contre l'injuste, du droit contre l'oppression. On nous accusera peut-être de prêter à la providence l'intention d'avoir donné l'impulsion à la lutte de la démocratie et de l'absolutisme qui a coûté tant de sang. Ce n'est pas là notre idée: nous expliquons la chose bien autrement. La providence a laissé l'esprit humain libre, à lui-même, à ses instincts, à ses passions. La lutte était celle du bien représenté par la démocratie et celle du mal également représenté par l'absolutisme. La démocratie devait donc triompher, puisque le bien,—personne n'en doute,—finit toujours par l'emporter sur son antagoniste. Le triomphe de la démocratie, les progrès qu'elle fait tous les jours prouvent évidemment que le droit est deson. Côté la providence ne pouvant abandonner le droit et son représentant qui est le libéralisme devait nécessairement dans cette lutte entre les passions et les bons instincts des hommes se prononcer pour la démocratie. Voilà la vraie cause de son succès!

Un nouvel Impeachment.

Le président Johnson veut à tout prix que son passage à la Maison Blanche soit remarquable. Dominé par l'esprit de parti, n'envisageant que les intérêts d'une clique, répudiant tous les principes fondamentaux de la constitution américaine, ce digne représentant de l'esclavage sudiste ne peut pas perdre une occasion d'enrayer les roues du char du progrès.

Loin de travailler comme le général Grant, M. Stevens, M. Greeley et tant d'autres patriotes américains à l'avantage de ses concitoyens et par là acquérir une certaine renommée, M. Johnson veut se rendre célèbre par son mépris de tous les actes généreux et louables de ces grands patriotes. C'est là une manière comme un autre de faire passer son nom à la postérité. Mais aussi les monuments de l'histoire contiennent en caractères ineffaçables les épithètes et les témoignages de mépris que les siècles futurs décernent à tous les traîtres et les renegats politiques.

Après avoir subi l'épreuve d'un long procès, où le verdict tout en acquittant l'accusé a été une victoire morale pour l'accusateur, le président devait, se nous semble, s'en tenir là. Ce n'est pas ce qu'il a fait. Dans son dernier message encore il attaque de front les lois de reconstruction et déclare « que les gouvernements reconstruits du Sud sont nuls et sans autorité. » On comprend qu'une telle déclaration publique devait être considérée comme une insulte par les nouveaux représentants du Sud. Cela n'a pas manqué. M. Johnson visait sans doute au but et il l'a atteint. De suite la députation sudiste s'est rassemblée et qu'a-t-elle décidé?... De demander la mise en accusation du président. Le général Fremont a prononcé en cette occasion un discours véhément et énergique contre la politique de M. Johnson.

Le message accompagnant le dernier *veto* déclare que « le Congrès n'a pas plus le droit de rejeter les votes des Etats du Sud non réorganisés que de rejeter ceux des Etats qui n'ont jamais été en rébellion. » C'est-à-dire que traîtres et rébelles à la constitution doivent sans condition aucune, sans garantie pour l'avenir, jouir des mêmes droits politiques que la grande majorité du peuple qui est demeurée fidèle à la loi. C'est une prétention ridicule. Que servirait-il d'avoir décrété l'abolition de l'esclavage et d'avoir rougi le sol de la grande république du noble sang de milliers de ses enfants pour la défense d'une cause sacrée et légitime, s'il fallait aujourd'hui que le Sud serait encore libre de pratiquer les iniquités qui existaient avant la guerre?

En se séparant du reste de l'union américaine, en constituant à Richmond un gouvernement distinct de celui de Washington, que sont devenus les rébelles vis-à-vis de leurs droits politiques? Des répudiateurs et voilà tout. Ils ont abandonné leurs droits politiques, l'allégance qu'ils devaient à la constitution du pays. Mais il n'en avaient pas le droit, puisqu'il ne constituaient qu'une minorité en face d'un pacte constitutionnel par lequel la majorité seule doit gouverner. Or, la minorité ayant abandonné ses droits politiques au mépris de ses obligations et de son devoir, la majorité à qui incombait le devoir de les faire respecter a du en prendre les moyens. Ce moyen, il n'y en avait pas d'autre, c'était la guerre.

L'œuvre de la majorité, ou plutôt de la constitution, n'était pas parfaite par la guerre. Ce n'était là que le premier pas pour arriver à son but: l'abolition de l'esclavage. Ce pas étant fait avec succès, le Sud étant désarmé et incapable de se revolter de nouveau contre la loi, il faut faire le second qui consiste en la garantie que le décret de la majorité, décret auquel la minorité a du se soumettre, sera respecté et suivi. Voilà l'œuvre que fait aujourd'hui le Congrès des Etats-Unis.

En accordant le droit de suffrage aux noirs, la majorité ne consent à faire rentrer le Sud dans la jouissance de ses droits politiques qu'à condition qu'il se soumette à cette loi. Car, comme nous l'avons dit plus haut, le Sud a préféré abandonner ses droits politiques plutôt que de se soumettre à la constitution. Maintenant s'il veut ravoir ses droits il faut qu'il se soumette. Le choix était entre ses mains. Il avait à opter entre la loi et la sécession Il a choisi la dernière, il ne peut obtenir de nouveau la première qu'en abandonnant la dernière. Car la sécession ne doit pas être envisagée seulement dans le conflit materiel qu'elle a produit, mais bien dans le principe qui l'a engendrée. Chaque Etat du Sud, qui refuse aujourd'hui d'accepter l'amendement constitutionnel qui décréte l'abolition de l'esclavage, déclare par là qu'il ne veut pas se soumettre à la loi de la majorité. Par conséquent cette majorité ne peut le considerer comme fidèle à la constitution.

Ce sont là des raisons bien simples, mais bien propres à motiver l'action des Etats du Nord. Si on considère la question sur un autre aspect, la guerre civile ne produit aucun résultat, et de suite le sang répandu inutilement souille à jamais la constitution qu'il a voulu défendre. C'est de cette manière que les nouveaux députés du Sud ont compris la situation et c'est pour cela que le message de M. Johnson les a si grossièrement insultés.

Les nouveaux articles d'*impeachment* ne seront présentés à la chambre des représentants qu'au mois de septembre. Qu'en résultera-t-il? Nous répondrons comme un journal démocrate des Etats-Unis: « le péril est grand, en vérité, et M. Johnson n'a qu'à bien se tenir; etc. » Le terme d'office de M. Johnson achevant, nous ne voulons nullement nous prononcer pour le present sur ce second procès qu'on veut lui faire subir. Nous aurons occasion d'y revenir plusieurs fois d'ici à l'époque où la question reviendra pratiquement sur le tapis.

Pour aujourd'hui, nous ferons seulement remarquer que la destitution du président est certaine, si la chambre le met en accusation. Depuis le *dernier* procès, les radicaux comptent dans le Sénat quatorze nouveaux amis. On sait qu'il n'en fallait qu'un de plus pour obtenir un verdict contre l'accusé. On peut juger à présent de son sort dans une nouvelle épreuve judiciaire.

Nous publierons dans notre prochaine feuille un article sur les Etats-Unis.

Les Etats-Unis d'Europe.

Nous lisons dans le *Siècle* de Paris:

Nous avons très sommairement examiné la première des questions qui seront soumises aux délibérations du congrès de la paix pendant la session de septembre prochain. Il s'agissait de déterminer quels étaient, par rapport à la paix et à la liberté, les avantages de l'abolition des armées permanentes, et ceux du système des milices nationales. Ces avantages sont tellement nombreux, tellement considérables, tellement universels, qu'il serait pour ainsi dire impossible de les énumérer; c'est comme si l'on demandait quels sont, par rapport à la vie humaine, les inconvénients d'un jeûne absolu et les avantages d'une alimentation saine et fortifiante? Il est bien évident que dans le premier cas la vie s'arrête, dans le second elle se développe.

De même les armées permanentes, qui absorbent improductivement les ressources les plus précieuses, qui éloignent du travail les hommes les plus jeunes et les plus vigoureux, sont une cause d'atrophie, tandis qu'un bon système de milices nationales, qui assure la défense du territoire sans nuire aux intérêts de la production, peut vivifier les peuples et aider à leur rapprochement.

La deuxième question posée au congrès par le comite international a quelque analogie avec la première. « Quels sont, demande-t-on, les rapports de la question économique et sociale avec celle de la paix par la liberté? »

Ces rapports sont innombrables, et nous défions bien l'esprit le plus méthodique de les définir ou de les énumérer. Sans la paix et sans la liberté, la question économique et sociale n'a pas de solution possible. Le contraire de la paix c'est la guerre, le contraire de la liberté c'est le despotisme ; or, quel problème social ou économique pourrait être résolu soit par un despote, soit par un chef d'armée, alors que toute l'activité nationale s'épuise pour faire face à des dépenses monstrueuses ou à des caprices insensés ?

La paix et la liberté, au contraire, non seulement posent la question économique et sociale dans ses véritables termes, mais elles la resolvent. Et cela se comprend : la paix laisse disponibles des sommes immenses que le travail multiplie ; la liberté permet à toutes les initiatives de se produire. Les citoyens s'associent, se réunissent, échangent leurs idées, l'instruction se répand, la lumière pénètre partout, les esprits s'affermissent, les peuples se rapprochent et s'éclairent, s'enrichissent mutuellement.

Au congrès qui demande quels sont les rapports de la question économique et sociale avec celle de la paix par la liberté, on peut donc répondre que ces rapports sont infinis, qu'ils sont aussi étroits que ceux qui unissent la cause à l'effet et l'effet à la cause.

La paix et la liberté créeront un monde nouveau à peine entrevu jusqu'ici par les penseurs et les poëtes. Il en sortira une nouvelle économie politique et sociale, il en sortira la fédération européenne. Ce sera le jour après les ténèbres, ce sera l'utilisation de toutes les activités ; ce sera la civilisation en un mot. Aujourd'hui, avec les défiances, les ambitions qui séparent les peuples de l'Europe, avec les armements qui les ruinent, notre état social pourrait se définir—avec une expression aussi barbare que l'ordre de choses qu'elle qualifie—*la militarisation*, qui est aux antipodes de la vraie *civilisation*.

La paix par la liberté ce sera la solution de problèmes qui nous paraissent insolubles aujourd'hui. L'économie politique et l'économie sociale sont des sciences nées d'hier, et elles sont encore à l'état rudimentaire. La paix et la liberté élargiront tout à coup leurs horizons et leur livreront un champ immense à parcourir. La paix et la liberté enfin réaliseront ce règne de la justice et du droit dont M. le ministre d'Etat a dit si souvent : Il est arrivé ! et que M. le ministre des finances, l'autre jour, à la tribune du corps législatif, appelait de tous ses vœux, ce qui prouve que nous ne le possédons pas encore.

Les deux premières questions soumises au prochain congrès de la paix ne nous paraissent donc pas devoir soulever dans son sein de bien orageuses discussions. Il n'est pas possible que tous les membres de cette assemblée, quelles que soient leurs opinions, ne soient pas d'accord sur ces deux points :

1o Le système des milices nationales est préférable au système des armées permanentes. La santé vaut mieux que la maladie. Le travail est préférable à l'oisiveté, etc.

2o Les rapports de la question économique et sociale avec celle de la paix par la liberté sont tels que la première de ces questions se transformera au contact de la seconde. La paix et la liberté engendreront une économie politique et sociale qui sera à la science actuelle ce que la chimie a été à l'alchimie, l'astronomie à l'astrologie, etc., etc.

Il n'y a même pas là matière à discussion. Ce sont des propositions « tellement claires, tellement évidentes, qu'on ne peut les contester. C'est ce qu'avait reconnu, de son côté, l'*association internationale des travailleurs*, qui vient d'essuyer pour la seconde fois le feu des rigueurs pénales. Elle s'était justement préoccupée, elle aussi, des problèmes dont s'occupera le congrès de la paix.

La troisième question est celle-ci :

« Quels sont, par rapport à la paix et à la liberté, les avantages de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ? »

Nous l'examinerons dans un prochain article.

L'alliance Franco-Russe.

Dans un autre numéro du *Siècle* nous trouvons ce qui suit :

Au printemps de 1867, quand le czar Alexandre se mit en route pour Paris, la Russie adressa à France ses plus précieux sourires et lui fit toutes sortes d'avances. La France et la Russie, disait la *Gazette de Moscou*, n'ont point de frontières qui se touchent et ne peuvent donc avoir entre elles à ce sujet aucune contestation. Aucun des buts qu'elles poursuivent, aucun des intérêts qu'elles ont à défendre, ne peut les diviser sérieusement. Leur alliance n'est donc pas seulement possible, mais elle est aussi la seule qui, en Europe, puisse s'établir sur une base durable.

A Paris et dans toute la France la conscience publique, justement révoltée contre les persécuteurs de la Pologne, ne se laissa point désarmer par leurs sourires ; la nation française répondit à ces avances par le cri de *Vive la Pologne* !

Aussitôt la presse russe nous poursuivit de ses invectives et nous traita de nation en décadence. Les français dégénérés n'étaient pas dignes de s'allier à la sainte Russie, qui se remit à faire aux Prussiens et aux Allemands le sourire de la bouche en cœur. Ceci arriva vers le milieu d'août 1867.

Mais voici que, par un revirement aussi inattendu qu'étrange, la presse russe, obéissant à un nouveau mot d'ordre, porte aux nues l'alliance française. Le *Golos*, accablant de son dédain la Prusse et l'Allemagne, assure que « l'alliance de la Russie et de la France est plus que jamais possible (1). » La *Gazette de Moscou* exalte de son côté l'alliance franco-russe, et cela le même jour (2).

Le journal de M. Katkoff y met pourtant deux conditions. Il faut d'abord que la nation française et son gouvernement renoncent définitivement à poursuivre « la chimère de leurs sympathies pour la Pologne. » Il faut ensuite que nous laissions l'autocratie mongolo-tartare accomplir sa *mission providentielle* dans l'Europe orientale.

Eh bien ! que la sainte Russie en prenne son parti, et que, dans son dépit, elle se répande une fois encore en injures contre nous : jamais la France ne sacrifiera la Pologne à l'alliance moscovite ; jamais cette noble France qui, la première, a proclamé le droit des peuples, n'absoudra le plus grand attentat qui ait été commis contre un peuple.

* * *

Le *Nord*, journal impérialiste français, publie la lettre suivante :

« Il y a quelques jours, à Fontainebleau, la conversation tomba sur la fin tragique du price Michel, et sur les manifestes de Félix Pyat, contenant des excitations à l'assassinat de l'Empereur. On exprimait la crainte que ces exemples détestables et ces odieuses excitations n'occasionnassent quelque nouvelle tentative contre le chef de l'Etat. L'Empereur exprima l'opinion contraire, et comme tous les regards tournés vers lui semblaient lui demander le secret de cette confiance, il parla dans les termes suivants, dont j'ai pu obtenir communication et que je m'efforce de reproduire avec toute l'exactitude possible :

« Dans la position que j'occupe, la vie n'a pour moi qu'un attrait : c'est de servir à la prospérité et à la grandeur de la France. Tant que je vivrai, je ne tendrai pas à un autre but, et la Providence, qui m'a visiblement soutenu jusqu'à présent, ne m'abandonnera pas. D'ailleurs, ma destinée est entre ses mains. Elle décidera si c'est ma vie ou ma mort qui doit le mieux servir les intérêts du pays. En présence de tant de partis animés d'ambitions rivales et de passions subversives, il n'y a pas de sécurité pour la France à moins qu'elle ne reste étroitement unie sous ma dynastie, qui est l'unique symbole de l'ordre et du progrès. Il pourrait se faire qu'une mort violente, si telle était ma fin, contribuât plus à la consolidation de ma dynastie que la prolongation de mes jours.

« Voyez ce qui arrive : l'homme qui conseille ou commet un assassinat politique et qui se fait à la fois juge et bourreau, produit toujours un effet contraire à celui qu'il s'est proposé. C'est la juste punition de son crime, une punition inévitable. Ce qui vient de se passer en Servie est une preuve évidente de ce que j'avance. Les conspirateurs espéraient, en tuant le prince Michel, élever une nouvelle dynastie au pouvoir ; ils ont fortifié, pour une longue période, la famille des Obrenowitch. Ici, en France, si l'une des nombreuses tentatives qui ont été faites conte le roi Louis-Philippe avait réussi, il y a toute probabilité que la famille d'Orléans régnerait encore sur le pays. Si je tombais aujourd'hui ou demain sous les coups d'un assassin, le peuple proclamerait aussitôt mon fils, et même si toute la famille impériale disparaissait, on irait, comme en Servie, chercher quelque petit-neveu quelque héritier éloigné de mon nom, un Milano quelconque, pour relever le drapeau de l'Empire, venger le meurtre, et prouver une fois de plus cette vérité que les hommes qui souillent leurs mains de sang ne profitent jamais de leur crime.

« Je puis donc regarder l'avenir sans crainte. Soit que je vive, soit que je meure, ma vie ou ma mort sera également utile à la France, car la mission qui m'a été donnée sera accomplie par moi ou par les miens. »

Dernières dépêches télégraphiques.

Ottawa, 29—L'Hon. M. McDougall est parti cette après midi pour les Provinces Maritimes.

Le Maître Général des Postes arrivera vendredi.

La Chambre de Commerce a décidé de ne pas envoyer de délégués à la convention de Portland.

Toronto, 29.—Les amis de L'Hon. George Brown lui ont télégraphié hier pour savoir s'il voulait se présenter à West-York.

Londres, 29 — Les principales parties de l'acte pour la protection des citoyens Américains à l'étranger, passé au Congrès des Etats-Unis, ont été télégraphiées à Londres et sont publiées dans les journaux. Ce bill est fortement critiqué par la Presse Anglaise. Les journaux de toutes les opinions le considèrent comme une mesure de parti, requise en vue des élections de Novembre. Ils pensent que cette action de Congrès ne tendra aucunement à promouvoir le succès des négociations de l'Union avec les puissances étrangères.

Le *Times* dit que ce bill n'est qu'une *enchère* des votes Irlandais pour les élections. Les desseins des féniens sont protégés par ce droit de citoyen qui leur donne le droit de faire la guerre à l'Angleterre.

Dublin, 29—Le Marquis d'Abercorn, Lord Lieutenant d'Irlande, sera fait Duc

Paris, 29 —Le corps législatif après avoir voté le budget et terminé toutes les affaires, a clos sa session hier.

Dans le procès des Etats Unis vs. Armand et autres, le jugement a été rendu aujourd'hui contre les demandeurs avec dépens.

En rendant jugement, la Cour dit que la preuve était insuffisante pour appuyer la cause des Etats-Unis ; que les demandeurs avaient failli dans la preuve que MM. Armand avaient entrepris de construire des vaisseaux de guerre pour la Confédération du Sud, et que les dits MM. Armand n'avaient reçu aucune somme d'argent du gouvernement des Etats-Unis.

New York, 30.—Une dépêche venant du Pérou, rapporte que les Péruviens paraissent ne pas craindre une autre révolution avant quelques temps. Le mouvement en faveur de Prado n'a abouti à rien. Les affaires monétaires vont mal. La caisse publique est presque vide, et le gouvernement est endetté. Le Pérou paraît disposé à accepter la médiation des Etats-Unis et à régler ses difficultés avec l'Espagne sans égard aux demandes du Chili.

Le congrès du Chili est occupé activement à terminer des mesures d'un intérêt public ; les affaires augmentent ; les fortifications de Valparaiso sont complétées et la ville est considérée comme imprenable.

Dublin, 30.—Geo. Frs. Train a comparu aujourd'hui devant la Cour des Banqueroutes. Ses papiers n'étant pas produits en forme légale, la Cour différa la cause.

Londres, 30.—Une dépêche expédiée de Rio Janeiro (Brésil) par le marquis de Coxias, commandant des alliés, annonce que la forteresse d'Humaïta, si longtemps défendue par les paraguayens, est au pouvoir des alliés.

NOUVELLES DIVERSES.

—Le temps et l'espace nous manquent pour répondre à une insinuation injurieuse faite à notre adresse par le *Nouveau Monde* d'hier. Nous le ferons dans le prochain numéra.

—Le P. Hyacinthe, le célèbre conférencier de Notre-Dame, de Paris, visitera bientôt les Etats-Unis et le Canada.

—Le feu dans le Township de Templeton a brûlé toutes les récoltes. Les habitants veillent nuit et jour pour empêcher l'élément destructeur de dévorer leurs maisons.

—Merdredi soir, une demie heure après l'incendie de la Station du feu, une grange située sur la rue St. Catherine, appartenant à Mr. F. X. Beauday, a été entièrement consumée.

—Vendredi dernier, un nègre a été decapité à Woodstock, Ontario, par un train de bois qui lui passa sur le cou. Il était un des employés de ce train.

—Le recorder Start d'Hamilton a été traduit, mercredi, devant la Cour de police sous l'accusation de s'être frauduleusement approprié la somme de $2,000 appartenant à un client nommé Dampier. On l'a envoyé en prison en attendant son procès qui aura lieu aux prochaines assises.

—Lundi matin, M. Alex. Kerr, vieillard résidant à Westminter, a été victime d'un accident mortel. Il conduisait une machine à moissonner lorsque les chevaux prirent l'épouvante. Il tomba en bas de la machine et les roues passant sur son estomac lui infligèrent des blessures dont il mourut trois heures après.

—Lors de la guerre de l'Indépendance Américaine, un habitant de Québec ayant été arrêté à Philadelphie et condamné à être pendu comme espion, le malheureux s'écria, sur l'échafaud *Miséricorde !* comment, reprit le boureau, *que je mesure la corde ! mais il y en a de quoi pendre vingt scélérats comme toi.*—(*Charivari.*)

—Une femme nommée Catherine Hackell, est morte subitement, jeudi matin, à la station centrale de police. La soirée précédente on l'avait conduite au carré Chaboillez dans un état d'insensibilité complète, causé par les boissons enivrantes. Verdict : " morte de congestion cérébrale à la suite d'un usage immodéré des liqueurs enivrantes. "

—Il y a quelques jours à Aylmer, une pauvre femme nommée Boyer avec ses quatre enfants en bas âge, avait pris possession d'une maison inoccupée, située à peu de distance d'Aylmer, et étant dans l'impossibilité de se procurer les choses les plus nécessaires à la vie, la pauvre mère est morte de faim et de misère. Les enfants ont été accueillis par des familles charitables.

—La ville d'Hamilton vient d'être le théâtre d'une horrible tragédie. Un tailleur nommé John Slater, accompagné de son beaufrère, un nommé Bastien, a brûlé la cervelle à un nommé Patrick Shaughnaessy. On dit que les meurtriers voulaient faire payer à la victime le crime d'avoir séduit une de leurs proches parentes. Bastien s'est livré lui-même aux autorités.

—Mercredi soir, vers onze heures, le télégraphe d'alarme annonçait un incendie sur la rue Craig : le feu venait de se déclarer à la Station Centrale du Feu. En peu d'instants les flammes envahirent la batisse ; les fenêtres vomissaient des tourbillons de flammes ; des colonnes de fumée s'élevaient vers l'atmosphère ; le haut de la bâtisse n'était plus qu'un brasier ardent. L'élément destructeur dévorait depuis assez longtemps sa proie lorsque les pompiers s'en apperçurent : ce qui explique les dégats qu'il a faits. Cependant ils se rallièrent assez tôt et réussirent à préserver du fleau les étages inférieurs. Le toit est complètement consumé. On dit que deux des pompiers ont été gravement blessés par la chute des pièces de bois, qui se détachèrent du toit.

On ne connait pas l'origine du feu. Il s'est declaré dans les étages supérieurs ; c'est tout ce que l'on en connait. On estime les pertes à 2,000, mais elles sont couvertes par les assurances.

—Les *Frères Siamois.* On a souvent entendu parler de ces fameux jumeaux, attachés l'un à l'autre par un lien naturel d'environ 12 pouces de circonférence, lequel parait contenir des organes vitaux, des nerfs et des vaiseaux pleins de sang, d'une grosseur considérable. Ce lien parait les unir d'une manière tellement étroite qu'ils forment l'un et l'autre partie d'un même corps, comme les bras et les jambes d'un homme font partie d'un seul corps. Ils ont les mêmes sensations, les mêmes douleurs et aussi, à un haut dégré, les mêmes pensées.

Ces deux frères sont très riches ; ils possèdent d'immenses plantations dans la Caroline du Nord. Ils sont tous deux mariés et pères chacun de neuf enfants. Or, comme ils sont déjà âgés de 59 ans, craignant la maladie qui, si elle était fatale pour l'un, le serait aussi pour l'autre, ils viennent de se rendre à Paris, où ils veulent se faire faire opération et séparer ce lien qui les nuit. Les meilleurs médecins français ont été consultés et sont à faire des recherches sur la possibilité d'une telle opération. Beaucoup de chirurgiens condamnent l'opération. A dire le vrai, ce divorce vient un peu tard.

NAISSANCE.

—En cette ville, le 28 courant, la Dame de H. F. Rainville, Ecr., Avocat, un fils.

COMMERCE.

MARCHE EN GROS.

30 juillet,

Fleur par qrt de 196 lbs :—extra super nominale, 0.00 à 0.00 ; extra 6.75 à 7 00 ; de goût, 6 60 à 0.00 ; superfine, blé du Canada, nominale, 6.60 à 6 75 ; forte do, 7.00 à 7 20 ; superfine blé de Ouest, nominal, 6.50 à 6.60 ; superfine, marques de la cité, nominal, 6.50 à 6.60. superfine No. 2, 6.00 à 6 10 ; fine, 5.50 à 5.60 ; moyenne, 5.20 à 5.30 ; Recoupes, 4 80 à 0.00 ; fleur en sac, 3 30 à 3 37 par 100 livres.

Farine d'Avoine, par qrt de 200 lbs—tranquille marque du B. C. de 5.50 à 6.20.

Blé par mt de 60 lbs— Blé du printemps du Haut-Canada à 0.00 à 1.55

Avoine par 32 lbs—Nominale, de 44 à 45c.

Blé-d'Inde. par 56 lbs—De 77c à 77½.

Orge par 48 lbs—Rare et demandée ; bonne orge du Bas-Canada nominale, de 79 et 81c.

Pois par 60 lbs—De 1.00 à 0.00.

Alcalis, par 100 lbs—Marché tranquille ; Potasse, 1res, 5.70 à 5.75 ; secondes, 4.80 à 4.85 ; Troisièmes 4 40 à 0.00 Perlasse, premières, de 5.40 à 5.55 ; secondes, 4.90 à 5.00

Lard, par qrt de 200 lbs—Ferme Mess, 24.75 à 25.00. Mess mince 23.00 à 00.00. Prime mess, à 16.75. Prime, 16.00.

Viandes abattues par 100 lbs—On demande de 5.75 à 6.00, pour ordinaire en bons lots ; les lots très choisis vendus à plus haut prix.

Saindoux—Ferme de 15 et 16c.

Beurre par lbs—Pour qualité ordinaire de choix, 17c.

Fromage par lb—De 9 à 10c selon la qualité.

Prix courants en Detail du Marché Bonsecours.

Montréal, 30 juillet 1868.

		s.	d.		s.	d.
Fleur de Blé	par quintal	18	0	@	18	6
Fleur de Sarazin	do	14	0	@	15	0
Farine d'avoine	do	14	0	@	14	6
Farine de Blé d'Inde	do	9	6	@	10	0
Pois	par minot	6	0	@	6	3
Orge	50 lbs	4	6	@	5	0
Avoine	40 lbs	2	6	@	3	0
Sarasin	minot	3	0	@	3	6
Lin (Graine de)	do	6	6	@	7	0
Mil (Graine de)	do	7	0	@	7	6
Blé-d'Inde	do	4	6	@	5	0
Patates	par poche	6	0	@	6	3
Fèves	par minot	8	0	@	9	0
Oignons	par Tresse	0	10	@	1	0
Œufs frais	par douzaine	0	9	@	0	10
Beurre frais	par lbs.	1	0	@	1	3
Beurre salé	do	0	9	@	0	10
Sucre d'érable	do	0	5	@	0	6

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

Milwaukee, 29 Juillet.

Blé — No. 1 2.17 à 0.00, No 2 1.78 à 0.00 ; reçu 1,000 mts.

Fleur.—8.50 à 9.10.

Lard—Mess, 28.00 à 28.28.

Chicago, 29 juillet.

Blé — No 2, 0.00 à 1.79 ; No 0.00 à 0.00 ; reçu 22,000 mts.

Blé-d'Inde—0.00 à 0.95½ ; reçu 65 000 mts.

Lard—Mess, $2825 à 00.00.

MARCHE DE NEW-YORK.

28 Juillet.

Alcalis—Potasse, de 8.25 à 8.37.

Coton—Lourd, de 29 à 29½ pour midling uplands.

Farine—En bonne demande pour la nouvelle, reçu 4,787 qrts, ventes 9,200 qrts, de 6.80 à 7.60 pour super de l'Etat et de l'Ouest, 8.25 à 9.00 pour commune à choisie extra de l'Etat, 8.35 à 10.75 pour com à choisie extra de l'Ouest, 8.70 à 13.00 pour R. H. O.

Farine de seige— Tranquille, ventes 250 qrts, de 8.00 à 10.00.

Blé—Actif et en moyenne demande, reçu 24,123 mts ventes 15,000 mts, de 1.86 à 1.90 pour No 2 du printemps, 2.35 pour ambre de l'Etat, 1.40 pour blanc du Canada, 2.25 à 2.35 pour ambre du Tennessee, 195 pour No. 1. de Chicago, 2.02 pour extra choisi du Minnesota, 2.60 à 2.80 pour blanc choisi de aCliforníe, 2.70 pour ambre choisi du Michigan.

Seigle—Tranquille, reçu 130 mts.

Blé-d'inde—Lourd reçu 34.000 mts. ventes 21,000 minots, 1.04 à 1.13 pour nouveau mêlé de l'Ouest en circulation, 1.16 à 1.21 pour nouveau blanc de l'ouest, et 1.19 pour mêlé presque jaune.

Orge—Nominal, aucune recette ni de vente.

Avoine—Lourde, reçu 39,339 mts, ventes 66.000 mts, à 82c pour de l'Ouest en magasin, 83¼c pour do en circulation.

Provisions—Lard, plus ferme, ventes 2,300 qrts, de 28.20 à 28.37 pour nouveau mess, 28.00 à 28.37 pour vieux do.

Bœuf—Tranquille.

Saindoux—Plus ferme, ventes 850 tins. de 17 à 18¼c

A VENDRE

DEUX MAISONS en brique à deux étages, de deux logements chaque, bien finies, sur la rue Ste. Elizabeth.

UNE MAISON en brique à deux étages, deux logements, sur la rue des Allemands.

UNE MAISON en pierre de taille, sur la rue St. Laurent, partie en magasin et partie en logements.

S'adresser, pour plus ample information, à
C. QUEVILLON
ou à J. BARSALOU.

1er août, 1868 jno—81

Acte concernant la Faillite 1864

DANS L'AFFAIRE DE

NESTOR TURGEON,

Failli.

VENTE PAR ENCAN

DE

PROPRIETES FONCIERES.

Seront vendues, par encan public,

AU PALAIS DE JUSTICE

En la Cité de Montréal,

MERCRERI, 5e jour d'Aout 1868

Les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession du dit Failli.

Premièrement : Un lopin de terre sis et situé en la paroisse de Montréal, dans le fief St. Augustin, sur le côté sud-est du chemin qui conduit de Montréal à Lachine, mesurant quarante-cinq pieds de largeur, par une profondeur de cinquante-sept pieds sur le côté du chemin, et de soixante-et-onze de l'autre côté, avec une bâtisse et autres dépendances sus-érigées

Secondement : un lopin de terre, sis et situé au même endroit, mesurant quarante pieds de front par quatre-vingt dix de profondeur.

Aussi,

Immédiatement après la vente des dites propriétés, seront vendues toutes les dettes non collectées, bons et billets, etc., appartenant à la succession du ditailli.

La liste est ouverte pour inspection au bureau du soussigné, où toutes informations à ce sujet peuvent être données.

☞Vente à ONZE heures.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 30 Juillet 1868. jd—81

☞**Guerison d'ulcères vives.**

Ascot, 3 Août 1867.

Messrs. S. J. Foss & Co., Droguistes, Sherbrooke.

Messieurs—Je désire certifier la grande efficacité de la Salseparcille de Bristol, dans l'espoir d'être utile à d'autres personnes.

J'ai eu pendant beaucoup d'années une ulcère vive à une jambe. J'essayai beaucoup de remèdes sans aucun bon résultat, jusqu'à ce que je commençai à prendre la Salpareille de Bristol, dont six boutelles m'ont rendu à la parfaite santé.

H. PEASE.

Messieurs S. J. Foss et Co. connaissent les détails de cette cure et peuvent en attester la certitude.

Agents à Montréal : Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie., J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Hart, H. R. Gray, F. Picault et Fils.

14 juil. as—73

☞**Ecoulement des Oreilles** complètement guéri.—Ce qui suit prouve que pour toute espèce d'écoulement Scrofuleux, la Salsepareille et les Pilules de Bristol sont un remède sûr, efficace et rapide.

York St., Toronto, C. W, 27 juin, 1864.

Messieurs.—Creyant que les détails de la maladie dont j'ai souffert peuvent être de quelque utilité pour ceux qui en sont actuellement atteints, je vous les donne avec plaisir.

Il y a à peu près deux ans et demi que je commençai à souffrir intéreurement des oreilles, dans lesquelles se formait un dépôt de matière jeaunâtre. Après quelques mois la quantité de matière augmenta considérablement, me causant de grandes douleurs, et pour empêcher le cou d'être atteint, je mis du coton dans les deux oreilles. Ceci continua pendant un peu plus de deux ans et pendant tout ce temps j'essayai beaucoup de médicaments différents. Les docteurs me dirent que c'était le résultat d'une tendance scrofuleuse qui existait dans mon système. Je me procurai alors d'une bouteille de votre Salsepareille et une fiole de vos Pilules Sucrees de Bristol. Pendant les premiers jours ces médicaments augmentèrent l'écoulement, mais je continuai à les prendre, et avec sept bouteilles de Salsepareille et trois de Pilules, je fus entièrement débarrassé de tout écoulement, et ma santé en général est beaucoup meilleure qu'elle n'a été pendant des années.

Je suis, etc., etc.,

R. J. MOORE

HABILLEMENT dit GRAND TRONC.—Il est de manufacture canadienne ; prix : $10.50 à ordre, chez **J. A. Rafter**, 31 rue S. Laurent.

☞**LE Grand remède anglais.** Célèbres Pilules de Sir James Clark, pour les femmes. — Cette médecine inappréciable ne faillit jamais de guérir toutes les douleurs dangereuses et incidentes à la constitution des femmes.

Elles modèrent tous les excès et fait disparaître toute obstruction, provenant de n'importe qu'elle cause, et on peut compter sur une guérison rapide.

Elles conviennent plus particulièrement aux femmes mariées. Elles régularisent en peu de temps la menstruation.

AVIS.

Dans tous les cas d'affections nerveuses, douleurs de reins et dans les membres, lourdeur, épuisement, palpitation du cœur, abattement de l'esprit, hystériques, maux de tête, fleurs blanches, et toutes les maladies occasionnées par un système en mauvais ordre, ces pilules guériront quand même tout autre moyen aurait failli.

Directions complètes sur chaque pamphlet qui enveloppe, lequel devrait être conservé.

Une bouteille contenant 50 pilules et entourée de l'étampe du gouvernement britannique, sera envoyée *franco*, sur réception d'une piastre ou 6 timbres de postes.

Seul agent pour les Etats-Unis et le Canada :
JOB MOSES,
Rochester N. Y

A vendre chez tous les pharmaciens de Montréal et chez tous les marchands de médecines.

☞**Eau de la Floride de Murray et Lanman.**—Les dames qui désirent vivre et se mouvoir dans un atmosphère saturé d'un parfum frais doivent toujours faire usage de cet article à leur toilette. Une goutte de ce liquide dans le bain ou dans un verre d'eau, si on a besoin de se laver les dents, est excellente, et quelques gouttes dans un mouchoir suffiront pour attirer l'attention. Celles qui sont sujeties au mal de tête dans les salles encombrées, trouveront dans l'arome de l'eau de la Floride un remède sûr.

Agents à Montréal : Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie., J. Gardner, A. G. Davidson, J. A Hart, H. R. Gray, F. Picault et Fils.

21 juillet as—7

☞**Questions facilement résolues.**—Pourquoi les hommes portent-ils de la barbe ? Parce qu'elle est une grande protection pour la gorge et les poumons, et ajoute beaucoup à l'apparence personnelle. Pourquoi faisons-nous usage des pastilles pulmonaires de Bryan ? Parce que quand on en fait usage pour la toux, le rhume, les chatouillements dans la gorge, l'enrouement, etc., elles agissent comme un charme. Des ministres et des législateurs en font usage, des médecins les recommandent, et des chanteurs et des orateurs publics disent qu'elles sont la plus excellente médecine qui existe pour la guérison de telles maladies. 25 cts. la boite.

Souvenez-vous du nom, et voyez à ce que la signature de Hurd et Co. soit sur chaque paquet.

Northrop et Lyman, Newcastle, P. O., propriétaires pour les Canadas. Vendu par tous les marchands de médecines.

DEVINS et BOLTON,
Agents à Montréal.

Vendus à Montréal par Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, Lyman, Clare et Cie., Kerry, Bros et Co, et tout les autres droguistes en général.

☞**Que ceux qui souffrent des** Scrofules lisent ce qui suit. — Kingston Road, Don Bridge, 23 juillet 1865.—Messieurs, Je crois que c'est mon devoir de vous faire savoir les grands bénéfices que j'ai reçus de l'emploi de votre *Salsepareille et de vos Pilules de Bristol*.

Au printemps de 1863 je sentis une douleur sur le côté, qui s'étendait jusqu'à l'épaule, et qui devint si aiguë qu'elle m'empêchait de dormir.

J'ai bien souffert l'hiver suivant. Au printemps de 1864 une enflure commença à se former dans le dos, près de l'épine dorsale, et peu après elle s'ouvrit et une suppuration s'établit. J'eus deux enflures encore cette même année—dans le dos. L'écoulement des ulcères dura à peu près un mois, et pendant ce temps j'étais très affaibli. Au printemps dernier j'étais plus faible que jamais, et au mois d'avril la dernière enflure recommença à se former. Un de mes amis me demanda ce que j'avais. Je lui dis que je croyais que mon sang était infecté ; alors il me conseilla d'essayer votre Salsepareille. Je pris une bouteille à la semaine et quelques-unes de vos *Pilules Sucrées de Bristol*. Peu après je commençai à éprouver un grand changement. Dans quelques semaines je suis allé à mes occupations, et depuis j'ai travaillé constamment. Je crois fermement que c'est la Salsepareille et les Pilules de Bristol qui, en même temps que la Providence, m'ont rendu la santé et la vigueur ; je les recommande très-spécialement à tous ceux qui souffrent des Scrofules sous n'importe lequel de ses horribles caractères.

Je suis, etc ,
EDWARD DAVIS.

Je me permets de certifier que ce qui précède est tout à fait exact, car je connais parfaitement Edward Davis.

T. A. SNIDER,
Walton St., Toronto.

Je puis certifier l'exactitude de l'assertion de M. Davis, parce que c'est moi qui lui ai procuré la Salsepareille et les Pilules de Bristol.

H. J. ROSE, Droguiste,
155, Yonge St., Toronto.

7 Septembre 1866.

Agent à Montréal : Devins et Boltons, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie., J. Gardner, A J. Davidson, J. A. Hart, H. R. Gray, F. Picault et fils.

21 juillet 1868. as—76

Avis au public Canadien.

TOUSSAINT THOMPSON, Agent Canadien-Français de L'ÆTNA, Compagnie d'Assurance sur la Vie, de Hartford, Connecticut—Cette Compagnie, l'une des plus puissantes qu'il y ait au monde, et qui compte au nombre de ses membres une forte proportion de ce que le pays renferme de plus éminent dans la finance, le commerce, l'industrie et les professions libérales, offre des avantages qui méritent d'être pris en considération par ceux qui se proposent de faire assurer leur vie ou celle de quelque membre de leur famille. C'est pourquoi le soussigné prie bien ses compatriotes de communiquer avec lui avant de s'assurer ailleurs. Ils pourront le faire facilement en lui adressant une petite note au No. 20, Grande Rue St. Jacques.

Messieurs les membres du Clergé qui auraient le désir de doter quelque institution religieuse ou d'éducation, trouveront un moyen facile et efficace de le faire en prenant une police d'assurance à l'Ætna, payable soit à leur mort ou de leur vivant,—la compagnie émettant des polices payables à l'assuré après un nombre d'années déterminé par lui-même, ou à ses héritiers dans le cas où il décéderait avant d'avoir atteint cet âge. Toute communication de ce genre sera accueillie avec reconnaissance.

30 mai 56—

UN ESPRIT SAIN DANS UN CORPS SAIN.

Consultations Médicales et Phrénologiques (morales), verbalement ou par écrit, pour 2 semaines seulement, par le DOCTEUR J. D. L. ZENDER, à son cabinet, No. 412 Lagauchetière, coin de la rue St. Constant, maison de Mme Moreau. Honoraires de $1 à $5. Le Dr Zender donne son attention au traitement des maladies du Système nerveux, de la Tête, de la Peau, de la Gorge, des Poumons et de l'Estomac, aussi bien que celui des Rhumatismes, de l'Hydropisie et de l'Asthme, de l'Epilepsie, de la Paralysie, du Coléra, des maladies mentales, et de la Consomption. —Il décrira les dispositions du cœur et les capacités de l'esprit, et donnera sa décision sur le choix qu'on devra faire de l'occupation, du métier, de la profession, de l'association, des amis et touchant le mariage, avec un plan de vie pour le règlement de la santé et du moral.

23 juillet jno—77

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC.—prix : $10.50. Ce sont de nouveaux patrons d'habillements du printemps tout laine et ier faits.

Voyage de plaisir a St. Sulpice, Lavaltrie, Lanoraie et Berthier.

DIMANCHE, le 2 AOUT prochain, le Vapeur BEAVER, Capt. D. MARSAN, laissera son quai, Place Jacques-Cartier, à 8 heures A.M. précises pour les places ci-dessus.

Le Vapeur partira à HUIT heures précises, pour donner plus de temps aux Excursionnistes de rester dans leurs familles ; il sera aussi pourvu d'une bonne Tente, enfin de donner plus de confort aux passagers.

Il y aura à bord une magnifique Bande de musique et un Piano, et aussi un Orchestre pour la Danse.

Des Rafraîchissements seront servis à bon marché.

Prix du Passage, aller et revenir, 50 cents.

Les Enfants au-dessous de 6 ans seront reçus *gratis*.

LA "WEEKLY TRIBUNE"

POUR

L'ANNEE 1868,

PRIX REDUIT.

Nos amis nous écrivent de toutes parts qu'on fait des efforts systématiques, déterminés et avec un succès considérable pour mettre en circulation des journaux qui sympathisaient avec la Rébellion alors qu'elle faisait du progrès, et qu'ils sont mus et inspirés par leur principe fondamental, savoir que la Liberté est légitimement le droit d'aînesse, non de tous les hommes, mais des hommes blancs ; que les Noirs ne peuvent posséder aucun des droits que les Blancs sont obligés de respecter. On se prépare à faire un effort désespéré pour donner de la vigueur à ce principe réactionnaire, dans notre gouvernement, par le triomphe de ses champions dans le choix de notre futur président et du congrès.

Les journaux à la circulation ainsi multipliée parce qu'ils offrent au prix coûtant, ne sont ni aussi grands, ni aussi variés quant à leurs articles que la *Tribune*, et leurs frais d'impression ne sont nullement comparables à ceux de celle-ci.

Néanmoins, en égard aux conseils de nos amis et vu les événements importants de notre lutte présidentielle qui va commencer, nous nous sommes décidé à offrir la *Tribune* hebdomadaire, pour 1868, à tout club composé de 50 membres ou plus, pour un dollar : c'est-à-dire que pour $50 nous enverrons à chaque adresse cinquante numéros de la *Tribune* hebdomadaire pour une année, et à tout autre club plus nombreux, au même taux.

Pour les souscripteurs particuliers, nos prix seront de $2 par numéro, par année, 52 numéros. Pour $9 envoyés à la fois, on enverra cinq numéros aux souscripteurs.

Pour $15, envoyés à la fois, on enverra dix numéros aux souscripteurs.

Une copie extra sera envoyée à celui qui aura formé ce club.

Pour $27, payés d'avance, on enverra vingt copies à ceux qui auront souscrit à un bureau de poste, et une copie extra pour celui qui aura formé le club

Pour $55 on enverra à un bureau de poste cinquante copies aux souscripteurs, et une copie à celui qui aura formé tel club. Pour $35, 15 copies seront envoyées à une adresse, et une copie pour celui qui aura formé le club. Pour $50, 50 copies seront envoyées à une adresse et une copie à celui qui aura formé le club. Pour $100, 100 copies seront envoyées à une adresse, et une copie semi-hebdomadaire à celui qui aura formé le club.

Ces conditions sont invariables et l'on ne peut en dévier.

Aucun journal aussi grand et aussi complet que la *Tribune* hebdomadaire ne fut jamais offert à un aussi bas prix Même lorsque notre papier-monnaie était au pair avec l'or, aucun journal comme la *Tribune* ne fut offert à ce prix Et la *Tribune* alors nous coûtait beaucoup moins que maintenant Mais il nous faut gagner les prochaines élections dans l'intérêt de la liberté et de la loyauté, et c'est pourquoi nous entendons apporter notre contingent à l'accomplissement de ce désir.

Nous pensons que la circulation d'un demi-million de copies de la *Tribune* hebdomadaire durant la présente année sera plus propre à guider et affermir les voteurs que cinq fois la somme qu'elles coûtent dépensée selon la manière ordinaire avant les élections. Presque chaque républicain connait d'honnêtes démocrates qui ne demandent qu'à être détrompés pour bien voter dans la prochaine lutte. Voyez à ce que telles personnes reçoivent la *Tribune*. Elle coûte peu, et les résultats sont permanents.

Amis qui voulez coopérer à notre œuvre ! ayez la bonté de nous envoyer vos ordres aussi vite que possible. Adressez à la *Tribune*, No 154, Nassau St. New-York.

Additions aux Clubs.

SOUSCRIPTEURS PARTICULIERS.

Nous recevons des additions aux clubs comme suit, savoir :

Aux Clubs de 10 et au-dessus nous ajouterons deux copies ou plus à la fois à raison $1.50 chacune, et quand tel club sera rendu à 20, on pourra faire des additions de 4 copies ou plus à la fois, *si c'est à la même adresse*, à raison de $1.25 chacune, ou envoyés à l'adresse des souscripteurs à $1.35 chacune.

Pour des clubs de 20 ou plus nous ajouterons 4 copies ou plus à la fois pour $1.25 chacune, *si c'est à une seule adresse*, ou raison de $1.35 chacune, si on l'adresse à chacun des souscripteurs. Quand les clubs seront arrivés à 50 on pourra faire des additions de $5 ou plus à la fois à raison de $1 chacune, *si c'est à une seule adresse*, ou $1.10 chacune à chacun des souscripteurs.

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC.—Prix : $10.50. Les messieurs qui veulent avoir de ces habillements sont priés de venir examiner les étoffes dans l'avant-midi, avant les heures où nous avons le plus d'affaires.

Graines ! Graines !! Graines !!!

JE VIENS DE RECEVOIR mon nouvel assortiment de **Graines** de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, toutes garanties FRAICHES, l'une des meilleures collections du Canada, soit en Fleurs, en Légumes ou en Graines des Champs, savoir :

Fèvres,
Betteraves,
Choux,
Carottes,
Chouffleur,
Céleri,
Maïs,

Concombres
Laitues,
Betteraves.
Melons,
Montarde,
Oignons,
Panais,
Champignons.

Persil,
Piment,
Pois,
Radis,
Epinards,
Raves,
Tomates,

On accordera un escompte libéral aux marchands et aux sociétés d'agriculture, qui s'en procureront une bonne quantité.

Venez nous faire une visite et procurez-vous un cathologue.

JAS. GOULDEN,
177 et 179, Grande Rue St. Laurent,
près du marché.

20 mars 1868 aa—30

Dr. C. F. F. TRESTLER

DENTISTE

No. 157,—RUE BLEURY,—No. 157,

Vis-à-vis l'Eglise des RR. PP. Jésuites.

19 mai aa—52

Situation Demandée

Un jeune homme désirerait se placer, comme copiste, ou écrivain dans un bureau, ou comme commis dans un magasin de marchandises sèches.

Il a quelques années d'expérience dans les deux branches, et connait parfaitement les deux langues.

S'adresser à ce bureau.

BAZAR PARISIEN

(NOUVELLE MAISON.)

D. BOURGEOIS & CIE.

233, Rue Notre-Dame,

IMPORTATEURS

DE

BIJOUTERIES FRANCAISES

VINS FRANCAIS

ET

CHAUSSURES DE PARIS

Meilleures Manufactures de Bijouteries et de Fantaisie

DE

PARIS,

EN

OR, EN ARGENT, EN ÉCAIL, EN JET, Etc

LE TOUT

D'un fini et d'une élégance exceptionnelle.

Les Messieurs du Clergé pourront se procurer à cet établissement tous les objets nécessaires pour le Culte,

BRONZE d'ALLUMINIUM,

SEULS AGENTS EN CANADA

POUR LA CÉLÈBRE

Creme d'Huile de Foie de Morue

DE LA

MAISON JOLY, DE PARIS.

—AUSSI—

PARFUMERIES FRANÇAISES, PEIGNES, BROSSES, SAVON, &c.

D. BOURGEOIS & Cie.,
No. 233, Rue Notre-Dame.

Montréal, 23 juillet 1868. am—77

CHEMIN DE FER RUTLAND ET BURLINGTON

BUREAU DE BILLETS DE PASSAGE :

No. 39. Grande Rue St. Jacques.

CARDINAL & BOCKUS, Agents.

Arrangements d'Eté !

NOUVELLE ET SEULE ROUTE DIRECTE POUR NEW-YORK ET BOSTON.

DEUX CONVOIS EXPRESS QUOTIDIENS (les dimanches exceptés) laissent Montréal (Station de la rue Bonaventure) à 5 heures A. M. et 4.40 P. M., viâ les Chemins de Fer Grand Tronc, Plattsburg et Montréal, et les Vapeurs du Lac Champlain, Rutland et Burlington, Rennsellear et Saratoga, et le Chemin de Fer de la Rivièra Hudson, et arrivant à New-York à 9.15 P M. et 10.15 A. M., en correspondance à Rutland avec le Chemin de Fer Cheshire et Fitchburg, arrivant à Boston à 7.20 P. M. et 8.30 A. M.

Les billets de passage et autres informations peuvent être obtenus au Bureau, Nos. 39 et 41 Grande Rue St. Jacques.

GEO. A. MERRILL.

R. Cardinal,
Capt. Brokus,

21 juillet 1868. am—76

Le meilleur Moulin à Blanchir qui existe.

ON VENDRA

Le DROIT D'INVENTEUR pour la fabrication et la vente dans la Cité et le District de Montréal, du meilleur MOULIN A LAVER qui ait jamais été soumis à l'attention du public, avec le fonds (stock) de moulins actuellement en magasin. Cette entreprise, si elle est conduite avec intelligence et persévérance, par une personne parlant parfaitement l'anglais et le français, ne peut manquer d'être très rémunérative.

S'adresser à M. TURNER No. 77, Grande Rue St. Jacques.

18 juillet 1868 ci—76

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC. — C'est un habillement magnifique pour le printemps et très à la mode. Prix : $10.50, fait à ordre chez **J. A. Rafter.**

G. T. DORION & CIE.,

ont transporté leur magasin au

No. 86, RUE ST. LAURENT,

presqu'en face du magasin de M. A. Bélanger, meublier. Ils continueront comme par le passé à se charger de toutes sortes de réparations de Montres, Pendules, Bijouteries, &c.

24 mai 1868. aa—53

CORPORATION DE MONTERAL

QUARTIER ST. ANNE.

AVIS Public est par le présent donné que les soussignés ont complété leurs Rôles de Cotisation dans le QUARTIER STE. ANNE, de cette ville ; que copie du dit Rôle a été confiée à l'un d'entr'eux à leur Bureau, en l'Hôtel-de-Ville, où elle sera ouverte à l'inspection et examen de tous les intéressés d'ici à LUNDI, le DIX-SEPTIEME jour d'AOUT prochain ; et que les dits Cotiseurs s'assembleront, à leur Bureau susdit, MARDI, le DIX-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour reviser leurs cotisations des biens-fonds inscrits au dit Rôle de Cotisation, et que là et alors ils entendront et examineront toutes les plaintes relativement à telles cotisations des biens-fonds qui pourront leur être soumises.

JAMES C. BEERS,
DANIEL FARRELL,
JEAN Bte. ALLARD,
WILLIAM DOUGLAS,
P. H. MORIN,
Cotiseurs.

Hôtel-de-Ville,
Montréal, 30 juil. 1868. jd—80

BAINS TURCS ET RUSSES

MONTRÉAL :

255, RUE DORCHESTER.

(en face du couvent des Sœurs de la Miséricorde.)

Pour plus amples détails, voir les circulaires, expédiées à demande.

Dr. G. S. DeBONALD.

juin 1868.

Compagnie de Vapeurs Océaniques de Montréal.

Sous contrat avec le gouvernement canadien pour le transport des Malles du Canada et des Etats-Unis.

1868 1868

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

LA ligne de la malle de cette COMPAGNIE se compose des Vaisseaux suivants de première Classe a plein pouvoir, construits à Clyde. Steamers en fer à double engin.

Prussian	3,000 tons	—en construction
Germany	3,250 ton.	— Capt. Graham
Austrian	2,700 ton.	— " Wylie
Nestorian	2,700 ton.	—Lt. Dutton, RNR
Peruvian	2,600 ton.	—Capt Ballantine
Moravian	2,650 ton.	— " Brown
Hibernian	2,434 ton.	—Lt. Smith, RNR
Nova-Scotian	2,300 ton.	—Capt. Aird
North-American	1,784 ton.	— " Hill
Belgian	2 400 ton.	— " Grange
Damascus	1 600 ton.	— " Allan
Ottawa	1831 ton.	— " H. Wylie
St.-David	1,650 ton.	— " Watt
St.-George	1,468 ton.	— " Jones
St.-Andrews	1,432 ton.	— " Scott
St.-Patrick	1,207 ton.	— " Trocks

Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS, et de QUÉBEC tous les SAMEDIS, arrêtant à Lock Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse.

Les steamers de la Ligne de la Malle partiront de Québec comme suit :

Austrian	13 juin
Hibernian	20 "
Moravian	27 "
Peruvian	4 juillet
Nestorian	11 "
Nova Scotian	18 "
Austrian	25 "

PRIX DU PASSAGE de Québec :

CABINE	$70 à $80
ENTREPONT	$25.00

Et leur LIGNE de GLASGOW, voyageant entre Glasgow (départ le MARDI), et Québec (départ le JEUDI), dans l'ordre suivant :

Ottawa	11 juin
St.-Andrew	25 "
St.-George	2 juillet
St.-David	9 "
St.-Patrick	16 "
Damascus	23 "
Ottawa	30 "

PRIX DU PASSAGE :

CABINE	$60
INTERMÉDIAIRE	$40
ENTREPONT	$24

On ne peut retenir des cabines à moins de payer d'avance.

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque Vaisseau.

Pour fret et autres particularités, s'adresser à

H. ET A. ALLAN,

Coin des rues Youville et de la Commune,

Montréal.

5 juin 1868. aa—46

ENTREPOT ROYAL DE THE ET CAFE.

DUFRESNE & McGARITY

MARCHANDS DE

THES, EPICERIES,

ET MARCHANDS EN GROS DE

Vins et Fruits Italiens

(A l'enseigne de la grosse caisse de thé)

221, RUE NOTRE-DAME, MONRREAL

Les soussignés ayant déménagé à leur nouveau magasin vis-à-vis leur ancien établissement, saisissent cette occasion d'offrir leurs remerciements à leurs pratiques et au public pour l'encouragement libéral qu'ils leur ont accordé, et espèrent par leur attention ordinaire continuer d'augmenter la confiance qu'on a eu jusqu'ici en eux.

Ils désirent aussi attirer l'attention de leurs amis des familles et du public en général sur leur fond de valeur et de choix d'Epiceries, Vins, Fruits, Provisions, etc., et ils son maintenant prêts à offrir tant de leur fonds que de leurs importations qui arrivent constamment, tous les articles qui ont été choisis avec soin par leurs argents sur les divers marchés étrangers, et qu'ils vendront à bon marché. La qualité des marchandises donnera satisfaction.

Tous les articles sont empaquetés et transportés à bord des bateaux à vapeur, aux gares de chemins de fer, etc., gratuitement. Les personnes qui demeure hors de la ville auront la bonté de laisser leurs commandes le jour précédent la livraison afin d'empêcher le désappointement. Toutes commandes seront exécutés avec le plus grand soin, un des associés étant toujours présent a l'expédition des articles achetés.

Dépôt Géneral des Maisons suivantes :

MM. Barton & Guestier, Bordeaux, Vins rouges et blancs.
" Pemartin & Demecq, Sherry
" Moet & Chandon, et Chs. Farre, Champagnes
" Hennessey & Martell, Eaux-de-vie, Cognac
" Davis, jambons de Cincinnati, Bœuf et Langues
" Lewis & Frères, Boston, Homards, saumons
" Viger's, Fromage raffiné et Beurre frais
" Hawley & Burr, Finnan Haddies Maquereau

DUFRESNE & McGARITY,

9 juillet 1868. bs—71

CORPORATION DE MONTREAL.

Elargissement de la Rue St. François-Xavier.

AUX INTERESSÉS.

Les Commissaires sousignés, nommés pour faire l'évaluation des terrains et bâtisses requis pour l'élargissement de la Rue St. François-Xavier, donnent par le présent Avis Public que LUNDI, le TROIS d'AOUT courant, à DIX heures A. M., ils procéderont à déterminer la valeur des dits terrains et bâtisses, et qu'ils seront alors prêts à entendre les parties intéressées, avec leurs témoins, titres, etc., etc., dans la Chambre des Commissaires, à l'Hôtel-de-Ville.

DAMASSE MASSON,
EDWIN ATWATER,
T. S. BROWN,
Commissaires.

Chambre des Commissaires,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 28 juillet 1868. bf—80

A LOUER.

Chambres à Coucher garnies, avec ou sans pension, dans une famille privée, située dans une localité très-agréable et au centre des affaires. S'adresser au No. 4, Rue Vitré, près la rue St. Denis.

28 mai 1868 jno—55

GRANDE EXCURSION

A la splendide et lointaine

Rivière Saguenay et aux Bains de Mer

A LA MALBAIE, RIVIÈRE-DU-LOUP, CACOUNA et TADOUSAC.

Les magnifiques vapeurs en fer *UNION*, Capt. Johnson et *MAGNET*, Capt. Simpson, laisseront le quai Napoléon, Québec, durant la saison, pour la RIVIÈRE SAGUENAY jusqu'à la Baie des Ha! Ha! arrêtant à la MALBAIE, à la Rivière-du-Loup et à Tadousac, comme ci-dessus.

L'UNION—Les MARDIS et VENDREDIS.

Le *MAGNET*—Les MERCREDIS et SAMEDIS à 7 heures A. M.

En prenant ces Vapeurs à Québec le tourist et l'invalide jouiront de la brise rafraîchissante et fortifiante et des paysages pittoresque du bas du fleuve St. Laurent, et éviteront aussi le désagrément de tra sbordement, vu que les Vapeurs vont directement à la Malbaie, Rivière-du-Loup, Tadousac et la Baie des Ha! Ha! les passagers laissent Montréal par les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu les LUNDIS, MARDIS JEUDIS et VENDREDIS soirs et joignent l'UNION et le MAGNET à Québec.

On ne souffrira aucune dépense ou aucun inconvénient en changeant de bateau à Québec, les steamers seront toujours amenés l'un près de l'autre.

☞Ces spendides vapeurs sont d'une grande force, et équipés de manière à être parfaitement sûrs. Le confort s'y trouve avec une profusion qu'on ne saurait dépasser.

Toute information obtenue de E. H. McLeish aux Hôtels, et au bureau de la Compagnie, 73 Grande Rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY,
Agent.

Compagnie de Navigation Canadienne.
Bureau : 73, Grande Rue St. Jacques.
Montréal, 16 juin, 1868. 62

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

Ligne de la Malle Royale entre Montréal et Québec, et Ligne Régulière entre Montréal et les ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, l'Assomption, Yamaska et autres ports intermédiaires.

A partir de MERCREDI, le 29 Avril, les Steamers de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs quais respectifs comme suit, savoir :

Vapeur *QUÉBEC*, Capt. J. B. LABELLE, pour Québec tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à sept heures P. M.

Vapeur *MONTRÉAL*, Capt ROBERT NELSON, pour Québec tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à sept heures P. M.

PRIX DU PASSAGE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC:

1ère Classe, Souper et Chambre inclus,	$3.00
Seconde Classe	1.00

Vapeur *COLUMBIA* Capt. JOS. DUVAL, pour Trois-Rivières et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis à deux heures P. M, fesant aussi la connection avec le vapeur *Mouche-à-Feu* à Sorel pour Yamaska et les ports intermédiaires.

Vapeur *VICTORIA*, Capt. CHARLES DEVELUY, pour Berthier, Sorel et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis à trois heures P. M.

Vapeur *CHAMBLY*, Capt. FRS LAMOUREUX, pour Chambly et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis à trois heures P. M.

Vapeur *TERREBONNE*, Capt. L. H. ROY, pour Terrebonne, l'Assomption et les ports intermédiaires les Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis, Vendredis et Samedis à trois heures P. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argents ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE,
Agent-Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu,
203, Rue des Commissaires.
Montréal, 2 mai 1868 45

Compagnie de Navigation de l'Ottawa.

STEAMERS DE LA MALLE, 1868.

Voyageront tous les jours (les dimanches exceptés) de MONTREAL à OTTAWA, arrêtant à Ste. Anne, Oka, Como, Hudson, Pointe-aux-Anglais, Rigaud, Carillon, Pointe Fortune, Grenville, L'Orignal, Majors, Papineauville, Browns, Thurso et Buckingham.

Les magnifiques et rapides Steamers *PRINCE OF WALES*, Capt. H. W. Shepherd. *QUEEN VICTORIA*, Capt. A. Bowie.

Un train laisse la Station St. Bonaventure tous les matins (les dimanches exceptés) à SEPT heures, en connexion à Lachine avec le steamer *Prince of Wales* (déjeuner à bord) pour Carillon, passant par le Lac St. Louis, les Rapides de Ste. Anne et le Lac des Deux Montagnes. De Carillon par chemin de fer à Grenville, joint le steamer *Queen Victoria* (dîner à bord) pour Ottawa.

Voyage de retour, le steamer *Queen Victoria* laisse Ottawa à 6.30 A. M., les passagers arrivent à Montréal à 4.45 P. M.

Le comfort et l'économie de cette ligne ne peuvent être surpassés quoique cette route passe à travers les districts les plus pittoresques du Canada et soit la plus attrayante pour les touristes.

Les personnes qui désirent faire un voyage de plaisir peuvent obtenir des billets de retour de Montréal à Carillon bon pour un jour, au prix du voyage seulement.

Les passagers pour les célèbres Caledonia Springs, seront débarquées à L'Orignal.

UN EXPRESS pour les paquets laisse chaque jour le bureau pour Ottawa et les ports intermédiaires.

Billets simples pour Ottawa et les ports intermédiaires peuvent être obtenus au bureau aux Bâtisses du Mercantile Library, à la rue Bonaventure ou à bord des steamers.

Billets simples et de retour pour Ottawa peuvent être aussi obtenus au Dépôt de la rue Bonaventure.

Steamer des Marchés "DAGMAR,"
Capt. McGOWAN.

Laisse le Bassin du Canal les mardis, et vendredis à midi pour monter.

Laisse Carillon, les lundis et jeudis à 6 h a.m. pour descendre.

R. W. SHEPHERD.

12 mai pls—49

HOTEL DESCHAMPS

JOLIETTE

Cet hôtel bien connu depuis plusieurs années, continue d'être ouvert au public voyageur. On y trouve des chambres bien confortables, une table excellente et des liqueurs de choix. Les hôtes y rencontrent tous les égards et tous les soins auxquels ils peuvent s'attendre.

Il y a toujours à l'arrivée des chars des voitures qui amènent les passagers gratuitement.

Ceux qui voudront visiter les mines de St. Alphonse trouveront à l'Hotel Deschamps de bonnes voitures couvertes qui les y mèneront tous les mercredis et samedis.

5 mai 1868. jno—46

MEDICAMENTS DE GRIMAULT ET CIE.

Pharmaciens de S. A. I. le Prince Napoléon
7, *RUE DE LA FEUILLADE, A PARIS.*

Parmi les médicaments offerts au public depuis quelques années, aucun n'a joui d'un aussi bon accueil et mérité l'approbation générale des médecins, que ceux de la maison Grimault & Cie; c'est là la meilleure preuve de leur bonne composition et de leur mode de préparation qui assurent la plus grande efficacité aux substances qui les composent, ainsi que leur conservation inaltérable.

Parmi ces préparations on doit citer :

PHOSPHATE DE FER LIQUIDE DU DR. LERAS.

Il renferme dans sa composition les éléments constitutifs des os et du sang; c'est le plus rationnel des ferrugineux. Il convient aux jeunes filles les plus délicates dont le développement est tardif; et comme sa principale action est de restituer au sang appauvri le fer qui lui manque, et aux os, le phosphate qui fait leur base, il est conseillé aux personnes débiles, soit que cette débilité provienne de maladie ou de quelque autre motif. Il s'emploie toujours avec des résultats surprenants.

SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX.

Excellent remède pour toutes les affections de la poitrine; il calme la toux, fait cesser les sueurs nocturnes et rétablit les forces du malade. Notre sirop est le seul qui, depuis l'année 1857, a toujours donné des résultats sérieux.

SIROP DE RAIFORT IODÉ.

Considéré comme le meilleur succédané de l'huile de foie de morue. Il résulte d'expériences faites dans les principaux hôpitaux de Paris que ce sirop a toujours donné des résultats supérieurs à ceux de cette huile si répugnante au malade.

Il n'existe pas d'enfants lymphatiques sujets à l'engorgement des glandes ou aux autres inconvénients d'une faiblesse de constitution, qui n'aient employé ce sirop sans en éprouver les meilleurs résultats.

GUARANA OU PAULLINIA.

Substance végétale entièrement inoffensive qui guérit immédiatement les *migraines, maux de tête, névralgies*, ainsi que les diarrhées chroniques, rebelles ou cholériformes. La boîte qui contient 12 paquets coûte 50 pour cent meilleur marché que tout autre.

PASTILLES DIGESTIVES

De Lactate de Soude et de Magnésie de Burin du Buisson

Pharmacien, lauréat de l'Académie impériale de Médecine de Paris.

Cet excellent médicament est prescrit par l'élite des médecins en France, contre : *Gastrites, Gastralgies, Digestions longues, laborieuses ou douloureuses, les renvois de gaz, le gonflement de l'estomac et des intestins, les vomissements après les repas, le manque d'appétit, l'amaigrissement, la aunisse, les maladies du foie et des reins.*

PILULES D'IODURE DE FER ET DE MANGANÈSE DE BURIN DU BUISSON.

Approuvées par l'Académie de Médecine de Paris.

Grâce à l'adjonction du manganèse, ces pilules sont considérées par tous les médecins comme supérieures aux pilules de proto-iodure de fer simple. Elles sont complétement inaltérables, recouvertes d'une couche balsamique résineuse très-légère et jouissent des propriétés spéciales de l'iode, du fer et du manganèse.

C'est à ces différents titres qu'elles constituent un médicament par excellence dans les affections *lymphatiques, scrofuleuses*, et celles dites *tuberculeuses* et *syphilitiques*.

Les *pâles couleurs, l'appauvrissement du sang, l'irrégularité de la menstruation, l'aménorrhée*, cèdent rapidement à leur emploi, et MM. les médecins sont certains d'y trouver une médication énergique, pour fortifier les tempéraments faibles et combattre la phthisie.

POUDRE FERRO-MANGANIQUE DE BURIN DU BUISSON

Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris

Il suffit d'une petite quantité de cette poudre dans un verre d'eau pour obtenir instantanément une eau minérale ferrugineuse, gazeuse, très-agréable, qui se boit aux repas, pure ou mélangée avec le vin. Elle est d'une efficacité constante contre les *pâles couleurs, maux d'estomac, pertes blanches, menstruations difficiles, appauvrissement du sang*, et convient surtout aux personnes qui ne peuvent digérer les préparations ordinaires du fer. Elle a sur toutes les autres l'immense avantage de ne pas provoquer de constipation et de contenir du manganèse que les plus savants médecins de France considèrent comme indispensable au traitement par les ferrugineux.

ÉLIXIR ET VIN DIGESTIF DE PEPSINE.

La pepsine est une des plus récentes découvertes scientifiques dans la thérapeutique. Agissant principalement sur les organes de la digestion, elle possède la propriété de faire digérer pour ainsi dire sans le secours de l'estomac. Elle fait ainsi cesser les inconvénients d'une mauvaise digestion, et même disparaître les vomissements des dames enceintes.

SIROP SÈVE DE PIN DE LAGASSE,
Pharmacien à Bordeaux.

Il possède toutes les propriétés balsamiques et résineuses pin maritime; il s'emploie avec succès dans les *maladies de poitrine, rhumes, bronchites, catarrhes, asthmes, grippe, coqueluche*, et les *affections des voies respiratoires.*

PASTILLES PECTORALES AU SUC DE LAITUE ET LAURIER-CERISE.

Bonbon délicieux et agréable à la vue, contenant les deux principes les plus calmants de la matière médicale, employé avec succès contre la *toux*, la *grippe*, les *bronchites*, les *coqueluces*, etc.

INJECTION ET CAPSULES VEGETALES AU MATICO.

Composées avec l'essence obtenue de la plante de ce nom, elles ont toujours été employées dans les maladies secrètes, avec le plus brillant succès. Elles unissent à une grande efficacité, l'avantage de n'occasionner dans leur emploi aucun des inconvénients des anciens remèdes à base de capaho, cubèbe, etc.

Chacun de ces médicaments est accompagné d'une instruction qui explique dans les moindres détails la manière de s'en servir. Chaque flacon porte en outre la signature des inventeurs : car on ne saurait trop mettre le public en garde contre la contrefaçon.

Dépôt à Québec, chez MM. JOHN MUSSON & CIE.; à Montréal, chez MM. DEVINS & BOLTON.

11 février 1868. af—aa—12

VINAIGRE IMPÉRIAL

OU

KETCHUP FRANCAIS.

Médaille d'Argent à la dernière Exposition

En vente chez Senécal, Cadieux et Cie, Epiciers, Place Jacques-Cartier; D W. McLaren, Epicier, coin des rues Ste. Catherine et St. Laurent; J. Jordan, restaurateur, 556, rue Craig. Agent général pour le Canada,

J. W. CREVIER,
300, Rue Amherst.

Lisez, s'il vous plait, le certificat suivant :

Montréal, 19 Février 1868.

Je, soussigné, certifie que le *Vinaigre Impérial* ou *Ketchup Français* est supérieur à tout autre vinaigre en usage pour les sauces, salades et marinades.

C. H GILBERT,
Cuisinier Français.

Autres références à Montréal :—MM. H Jackson, Achille David, F. Francisco.

29 février 1868 cm—20

Société Permanente de Construction du District de Montréal.

AVIS

Est par le présent donné que la Classe F. de cette société est actuellement éteinte et que les actionnaires de cette classe sont en droit de retirer de suite le montant de leurs parts, et ils ont aussi le droit de les convertir en parts fixes et permanentes, sans payer aucune prime.

Par ordre,

P. A. FAUTEUX,
Secrétaire-Trésorier.

7 mai 1868 jno—48

NOUVELLE IMPORTATION.

THE FRAIS,

QUALITÉ SUPÉRIEURE.

CAFE DES INDES OCCIDENTALES

DE

TRÈS BONNE QUALITE,

FRAIS ROTI ET MOULU SUR LES LIEUX.

W. D. McLAREN,
241, Rue St. Laurent,
Coin de la rue Ste. Catherine.

23 avril bs—41

CORPORATION de MONTREAL.

Quartiers Ouest et St. Jacques.

Avis Public est par le présent donné que les soussignés ont complété leurs Rôles de Cotisation dans les QUARTIERS OUEST et St. JACQUES de cette ville; que copie des dits Rôles ont été confiées à l'un d'entr'eux à leur Bureau, en l'Hôtel-de-Ville, où elle sera ouverte à l'inspection et examen de tous les intéressés d'ici à JEUDI, le SIXIÈME jour d'AOUT prochain; et que les dits Cotiseurs s'assembleront, à leur Bureau susdit, VENDREDI, le SEPTIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour reviser leurs cotisations des biens-fonds inscrits au dit Rôle de Cotisation, et que là et alors ils entendront et examineront toutes les plaintes relativement à telles cotisations des biens-fonds qui pourront leur être soumises.

JAMES C. BEERS,
DANIEL FARRELL,
JEAN-BTE ALLARD,
WILLIAM DOUGLAS,
P. H. MORIN,
Cotiseurs.

Hôtel-de-Ville,
Montréal, 21 juillet 1868. jd—76

CORPORATION DE MONTREAL.

AVIS PUBLIC.

EGOUTS COMMUNS

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Comité des chemins, avec l'autorisation du Conseil, a l'intention de construire des Egoûts Communs cette année dans les rues ou chemins ci-dessous mentionnés, ou sections de rues ou de chemins; et que les propriétaires ou locataires sur telles rues ou chemins ou sections de rues ou de chemins, pourront, pendant la construction de tels dits Egoûts, faire leurs Egoûts Privés depuis leurs maisons ou cours, dans les dits Egoûts Communs.

Noms des rues. Endroits où situés
Alexandre—depuis la rue du Maire jusqu'à la rue Ste. Catherine.
Blake—depuis la rue Sydenham jusqu'à la rue Seaton.
Bellevue Row—Pointe St. Charles.
Canning—depuis la rue St. Joseph jusqu'à la rue William.
Craig—depuis la rue Colborne Avenue jusqu'à la rue Shaw.
Desmarais—depuis la rue des Allemands jusqu'à la rue St. Constant.
Dufresne—depuis le canal actuel jusqu'à la rue Ontario.
Inspector—depuis la rue St. Bonaventure jusqu'à la rue St. Antoine.
Latour—depuis la ruelle Busby jusqu'à la rue Radegonde.
Logan—depuis la rue Panet jusqu'à la rue Visitation.
Lagauchetière—depuis la rue Sanguinet jusqu'à la rue des Allemands
Notre-Dame—depuis la rue St. Jean Baptiste au canal vis-a-vis le Cathedral Block.
Notre-Dame—depuis l'égoût au bureau du département de l'eau jusqu'au carré Dalhousie.
Olier—dans toute sa longueur.
Panet—depuis l'égoût actuel au nord.
Peel, en haut—depuis l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à la maison de A. Allan.
Perthuis—dans toute son étendue.
Richmond—depuis la rue St. Joseph jusqu'au carré Richmond.
Sherbrooke—depuis la rue Peel, jusqu'à la rue Stanly.
Seigneurs, quartier St. Antoine—du Ruisseau à la rue St Antoine.
St. Jean—de la rue de l'Hôpital à la rue St. Sacrement.
St. Ignace—depuis la rue Craig jusqu'à la rue Lagauchetière.
St. Louis—depuis la rue St. Denis à l'est.
Ste. Marie—depuis la rue Dufresne jusqu'à la rue Fullum.
Ste. Marie—depuis la rue du Bord de l'Eau jusqu'au carré Dalhousie.
St. Joseph—depuis la rue St. Martin jusqu'aux limites.
Et depuis le canal à la rue de la Montagne jusqu'à la rue Guy.
St. Laurent—depuis le canal actuel jusqu'aux limites.
Ste. Monique—depuis le canal actuel jusqu'à la rue Belmont.
St. Urbain—depuis le bas de la rue Ste Catherine jusqu'à la rue Ontario.
Union Avenue—depuis la rue Dorchester jusqu'à la rue Ste. Catherine.
Voltigeurs—depuis la rue Ste. Marie jusqu'au bord de l'eau.

P. MACQUISTEN,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur
Hôtel-de Ville,
Montréal, 16 Juin 1868. 62

EMPIRE HOTEL

TENU PAR

C. PATENAUDE

No. 20, Rue Bonsecours

MONTREAL.

Repas à toute heure. La table est toujours servie des primeurs de la saison, et les liqueurs sont de première qualité.

☞On peut prendre quelques pensionnaires, à qui on fournira des chambres, à des prix raisonnables.

16 mai 1868. jno—51

COMPAGNIE D'ASSURANCE "COMMERCIAL UNION,"

19 et 20 Cornhill, Londres.

CAPITAL - - - - - - - - - £2,500,000 STERLING,

DEPARTEMENT DU FEU.

Le succès qui a couronné les opérations de la compagnie a été de nature à satisfaire au-delà de toute attente les directeurs, lesquels ont décidé d'élargir le cercle des opérations de la Compagnie. Ils sont en mesure d'offrir au public canadien PARFAITE SÉCURITÉ, garantie par un fonds souscrit et des capitaux placés,

Ajustement Immédiat des Réclamations.—Les Directeurs et les Agents généraux occupant tous une haute position commerciale, jugeront de toutes les questions qui seront soumises à leur décision avec un esprit libéral et en hommes d'affaires.

DEPARTEMENT SUR LA VIE.

Les VOLONTAIRES qui s'assurent dans cette Compagnie, peuvent, sans charge extra s'enrôler pour la défense de la frontière et REPOUSSER les incursions de CORPS de MARAUDEURS.

Quatre-vingt pour cent des profits qui proviennent de toutes les affaires qui concerne les annuités et les polices pour toute la vie, seront divisés parmi les Porteurs de Police ayant droit aux profits.

Toutes les réclamations sont payées un mois après que la mort de l'assuré a été prouvé.

En vertu d'un acte récent du Parlement, une épouse peut prendre une police sur la vie de son mari, et cette police est à l'abri de toute saisie.

FREDERICK COLE, *Secrétaire,*

MORLAND, WATSON & CIE., *Agents Généraux pour le Canada,*

OFFICE:—385 et 387 RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.

Surintendant,—A TELLIER,

Inspecteur des agences—T. C. LIVINGSTON,
P. L. S., Haut-Canada.

22 février 1868. aa—17

COMPAGNIE

D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU

DE LA

CITÉ DE MONTRÉAL.

DIRECTEURS:

BENJAMIN COMTE, ECR.

HUBERT PARÉ, Ecr.,	F. X. ST-CHARLES, Ecr.
ANDRÉ LAPIERRE, Ecr.,	J. L. BEAUDRY, Ecr.,
ALEXIS DUFORD, Ecr.,	NARCISSE VALOIS, Ecr.,
R. A. R. HUBERT, Ecr.,	JEAN-BTE. HOMIER, Ecr.

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr; chaque année l'a prouvé depuis 1859.

Ce système d'asssurance a encore l'avantage d'être national, puisque se sont des canadiens qui s'assurent entr'eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leurs primes en des mains étrangères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurance bassées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'a fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défectuosités qui existait avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certain d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No 2, rue St. Sacrement.

ALFRED DUMOUCHEL,
Secrét.-Trésorier.

21 Oct. 1867. aa—45

"L'IMPERIALE"

COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU

DE LONDRES

ÉTABLIE EN 1803,

Capital souscrit et Fonds de Reserve, un million neuf cents quarante-cinq mille louis sterling.

$9,725.000

Fonds déposés en Canada. $105,000 (garantie,)

AGENCE EN CANADA

87 et 89, *RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER*

Risques sur Marchandises, Meubles de Ménages et Bâtisses pris aux taux courants les plus bas. Les pertes sont promptement réglées sans référence à Londres.

RINTOUL, FRÈRES,
Agents généraux en Canada

18 juillet 1867 aa—75

GRAINES! GRAINES!! GRAINES!!!

GRAINES FRAICHES pour les Jardins et les Champs, récemment importées de l'Angleterre, de la France et des Etats-Unis, comprenant en partie :

CAROTTES	de toutes espèces	
CHOUX	do	do
NAVETS	do	do
OIGNONS	do	do
BETTERAVES	do	do

— AUSSI —

SUPER PHOSPHATE DE CHAUX
Et PLATRE A ENGRAIS.

LYMAN, CLARE ET CIE.,
Rue St. Paul.

21 mars 1868. aa—53

ON reçoit tous les jours du BEURRE et des ŒUFS frais de première qualité. chez GEO. WAIT, Bâtisses de Young rue McGill.

7 avril 1868 am —35

HABILLEMENT dit GRAND TRONC. — C'est un très-joli habillement complet, convenable pour le printemps. Prix: $10.50, fait à ordre, chez **J. A. Rafter.**

GEO. W. PARENT & CIE.,

AGENTS LICENCIÉS DE BIENS-FONDS,

(REAL ESTATE)

Bureau, No. 2, Major Block,

ENCOIGNURE DES RUES LASALLE ET MADISON, CHICAGO, ILLINOIS.

Les personnes qui viennent s'établir dans l'Ouest et à Chicago surtout, feraient bien de communiquer avec nous, soit par lettre, soit en arrivant ici, et toute information sera fournie gratis. Toute communication recevra une réponse immédiate.

Adressez. (franc de port)

GEO. W. PARENT & CIE.
No. 2, MAJOR BLOCK,
Chicago, Ill.

17 mars 1868 fm—27

Confiserie à la vapeur de la Puissance,

EN GROS,

No. 516 rue St. Paul,

MONTRÉAL.

MM. FINDLAY ET McWILLIAM

manufacturent toutes sortes de Pastilles médicinales et autres, Gum Drops, Gouttes de Chocolat, Pâte de Jujube et de Figues, et Confiserie de goût de toutes descriptions.

On fournit des Conserves et Gelées au commerce dans des pots. Aussi, Crackers et Biscuits de fantaisie de toute description.

30 avril 1868. fm—43

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC—Très convenable pour les jeunes messieurs employés dans les maisons de commerce en gros. Prix : $10,50, fait à ordre, chez **J. A. Rafter.**

P. S. ROSS et FRERE,

GRÉEURS,

No. 10, Rue des Sœurs-Grises,

MONTRÉAL.

Toujours en main : Cordages, Toiles, Goudron, Brai, Etoupe, Peinture, Huile, Poulies, Etc., Etc.

Montréal 15 Mai 1868. aa—48

M. MALO

CI DEVANT DE LA

MAISON MALO ET RITCHOT,

TAILLEUR,

prend la liberté d'informer ses amis, qu'il est maintenant fixé chez M. Henry Parson, vis-à-vis l'Hôtel Ottawa, Grande Rue St. Jacques, où il est prêt à recevoir leurs Commandes. Son

ASSORTIMENT DE MARCHANDISES

est maintenant au complet, et il est incontestablement de

PREMIÈRE CLASSE.

4 sept 1867. jno—104

(ETABLIE EN 1859.)

HENRY R. GRAY

CHIMISTE ET DROGUISTE

144, Grande Rue St. Laurent,

MONTREAL

Toutes drogues et préparations chimiques achetées à cette Pharmacie sont garanties de première qualité.

26 sept 1867 aa—105

---

80 SACS de POMMES SECHES choisies, à vendre par GEO. WAIT, Bâtisses de Young, rue McGill

---

CONCOURS PROVINCIAL

AGRICOLE ET INDUSTRIEL

POUR

1868

OUVERT A LA

PUISSANCE DU CANADA

AURA LIEU A LA

CITÉ DE MONTRÉAL,

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

15, 16, 17 ET 18 SEPTEMBRE,

DANS LE

PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts........$10,000 à $12,000

Pour les listes de prix et les blancs d'entrée dans le département agricole, s'adresser au Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 615, Rue Graig, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 22 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra les entrées jusqu'à samedi, le 5 septembre

Dans le département industriel, les entrées devront être faites le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures

Chaque concurrent devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrents étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. A. STEVENSON,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Moutréal, 29 juin 1868. 86.

A VENDRE,

PLUSIEURS BEAUX EMPLACEMENTS

SITUÉS SUR LA

RUE SHERBROOKE EST

(Près de la Rue Amherst.)

S'adresser au

Dr. J. EMERY-CODERRE.

12. juin am—61

Aux Entrepreneurs d'Egouts aux Constructeurs et aux Architectes.

La Compagnie "THE GLEN BRICK CO." est prête à contracter pour ses BRIQUES SUPÉRIEURES taillées en biseau, 8¾x4¼, biseau 2¼ à 3 pouces. On peut en voir des échantillons au Bureau, No. 364, Rue Notre-Dame.

S'adresser à

JOHN LEEMING & CIE.,
Agents pour la Compagnie,

4 juillet bi—69

ETOFFE VICTORIA pour JUPONS, 4750 VERGES, à 1s. par verge, valant 2s. 6d. On ne peut se la procurer que chez **J. A. Rafter,** 31, Rue St. Laurent

---

PILULES DE FER, formule Vallet, chez les Docteurs **d'Orsonnens & Gauthier,** 130 et 132, Rue St. Laurent.

Montréal, 23 janvier 1868. aa—4

E. HOLTON, B. C. L.

AVOCAT,

Bureau No. 4, Banque des Artisans,

GRANDE RUE ST. JACQUES,

MONTREAL.

27 février cm—19

Dr. L. J. B. LeBLANC,

DENTISTE,

581........*RUE CRAIG*,..........**581**,

Au coin de la rue Côté,

MONTREAL.

Le Dr. Leblanc extrait les dents sans douleu au moyen du Gaz Protoxide d'Azote.

15 mai 1867. aa—50

DORION, DORION & GEOFFRION

Avocats,

No. 43, — *RUE ST. VINCENT* — *No.* 43

AU DEUXIÈME.

L'HON A. A. DORION, C. R.,
V. P. W. DORION, ECR.,
C. A. GEOFFRION, ECR.

12 juin 1867. jno—62

J. F. G. COUTU,

NOTAIRE,

No. 36 RUE ST. VINCENT.

MONTREAL.

RÉSIDENCE PRIVÉE AU NO. 16, RUE STE. ELIZABETH.

23 nov. 1867 aa—129

CREVIER & ROY,

ENTREPRENEURS - MENUISIERS

No. 300, Rue Amherst,

PRÈS DE LA RUE ONTARIO,

MONTREAL.

Tout ordre exécuté avec promptitude, sous plus court délai, à des PRIX MODÉRÉS.

5 mars 1868 aa—22

JOSEPH DUHAMEL,

AVOCAT,

No. 28,—RUE ST. VINCENT,—No. 28

MONTREAL.

22 sept. jno—105

HORACE LAPIERRE,

Avocat, Procureur, Solliciteur et Notaire-Public

Bureau : Coin des Rues Sussex et York,

OTTAWA, C. W.

16 octobre aa—115

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC.—Un escompte sera alloué aux messieurs employés par la Compagnie du Grand-Tronc. Prix : $10.50, fait à ordre, chez **J. A. Rafter.**

A LOUER

Le magasin ci-devant occupé par LOUIS TESSIER, No. 127, Rue Notre-Dame, Montréal, jusqu'au PREMIER MAI prochain.

S'adresser à

T. SAUVAGEAU,
Syndic officiel.

No. 18 Rue St. Sacrement,
Montréal, 12 juin 1868. cf—61

Avis aux Entrepreneurs.

Des soumissions cachetées seront reçues jusqu'à 10 heures a. m., MARDI, le 14 juillet, au bureau du soussigné, pour l'érection de HANGARS, ETAUX etc., pour le Département de l'Agriculture de l'Exhibition Provinciale.

On peut voir chaque jour, entre 10 heures a.m. et 4 heures p. m., les plans et spécifications au bureau du soussigné.

GEORGES LECLERE,
Secrétaire, Bureau d'Agriculture,
615. Rue Craig, Montréal.

1er juillet jd—68

VERS Les *Pastilles Vermifuges* du Dr. Picault son les seules reconnues infaillibles contre les vers des enfants. ☞ Toutes les autres ne sont que des imitations. PICAULT et FILS, coin des rues N.-Dame et Bonsecours, Montréal

27 juillet 1867 n—79

MACHINES A COUDRE.

J. D. Lawlor,

Manufacturier de MACHINES à COUDRE, annonce respectueusement qu'il a été engagé pratiquement dans la fabrication des Machines à Coudre les plus perfectionnées qui aient été employées depuis dix-huit ans, et ayant considérablement augmenté ses moyens de fabrication, il est préparé à fournir une Machine Supérieure et à aussi bas prix qu'aucun manufacturier du Canada. Il tient aussi une grande variété des Machines Américaines suivantes, à des prix très réduits : les Machines dites : Ætna, Howe, Singer, Florence, Wax Thread et Buttonshole. Les personnes qui désirent acheter, trouveront des avantages de le visiter avant d'aller ailleurs. Un escompte considérable est accordé aux agents. Demander la liste des prix et des circulaires : Machines à Cheviller, Machineries à faire les Bottes réparées et améliorées aux ateliers situés au-dessus du Bureau no. 365 Rue Notre-Dame, Montréal, et 22, Rue St. Jean, Québec.

Machines pour bottes et souliers.

J. D. LAWLOR, seul agent à Montréal pour la vente des Machines à Cheviller de Butterfield et Haven, que l'on fait marcher avec le pied et par la force; Machines à polir le talon des chaussures; Machines à enlever, rouler et fendre; Machines à fendre le cuir; Machines à couper et saisir la semelle; Frottoirs et Tourneurs pour bottes; Machines Sidewelt; Machines à Coudre avec du fil ciré, la vraie Machine à Coudre de Howe et l'Engin de Roper, à vendre chez

J. D. LAWLOR.

365, Rue Notre-Dame entre les rues St. François Xavier et St. Jean, Montréal, et 22, rue St. Jean, Québec.

6 février 1868. aa—34

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL "LE PAYS."

9, Rue Ste. Thérèse, 9,

MONTRÉAL.

CET établissement d'imprimerie est aujourd'hui sur un pied tel qu'il ne saurait être surpassé par aucun établissement de ce genre dans le pays.

L'acquisition qu'il vient de faire à des frais considérables de Caractères de Fantaisie, de Presses et d'encre des premières maisons de France et des Etats-Unis, lui permet d'exécuter les ouvrages les plus délicats avec toute la netteté et toute la promptitude désirables à de PRIX TRES REDUITS;